



**PROCÈS-VERBAL  
du Conseil Communautaire  
du Jeudi 06 novembre 2025 à 18h00  
à la salle des fêtes  
de Le Poët-Laval**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39**

**Nombre de conseillers présents : 26**

**Nombre de procurations : 9**

**Absent et excusé : 4**

**Quorum :20**

**Étaient présents :**

**Mesdames :** I. COINTAULT; C. MOULIN; L. GIRARD ; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; E. BOURSE; F. CHAPUS; N. SYLVESTRE.

**Messieurs :** D. ARNAUD; E. BOUVIER; T. DIDIER; J-P. FABRE; C. BUSSAT; P. BENOIT; M. EBERHARD; J. GLAYSE; C. MANCINI; P. BERRARD; M. ROUSSET; P. MAGNAN; R. PALLUEL ; J-P. LEYDIER; S. TERROT A. JEUNE.

**Étaient absents et avaient donné pouvoir:**

Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)

Mme BUISSON Magali (pouvoir à Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève)

M. LIOTARD Marc (pouvoir à M. EBERHARD Marc)

M. MOSSAZ Pierre (pouvoir à M. LEYDIER Jean-Pierre)

M. REYNAUD Philippe (pouvoir à Mme SIMIAN Fabienne)

Mme BRUN Mireille (pouvoir à M. DIDIER Thierry)

Mme MARTIN Marion (pouvoir à M. BUSSAT Christian)

M. BARBE Marc-André (pouvoir à Mme MOULIN Corinne)

M. STEINE Frédéric (pouvoir à M. MANCINI Christophe)

**Étaient absents et représentés par ses suppléants :**

M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)

M. KETLEY Eric (suppléant M. TRIBU Christian)

**Etaient absents et excusés :**

M. LEOPLOD Gaël; M. VINCENT Lionel, M. MUCKE Franck et M. POISSON Jean-François.

Est nommé comme secrétaire de séance : M. BOUVIER Eric

**1 - OUVERTURE DE LA SEANCE**

La Présidente, F. SIMIAN, accueille les conseillers communautaires et laisse la parole à P. MAGNAN maire de la commune. Il souhaite la bienvenue à tous les participants et se dit ravi de les accueillir dans la salle des fêtes de Le Poët-Laval. Il mentionne que depuis le dernier conseil communautaire, plusieurs travaux ont été réalisés au village. Il évoque la réfection de l'école pour un montant de 500 000 €, la réfection de la toiture des temples du vieux village datant du 12ème siècle pour 100 000 euros, ainsi que la réparation des remparts endommagés par le vent pour un coût similaire. Il précise que les calades ont été refaites par l'entreprise Morin et qu'une deuxième tranche de travaux est prévue pour achever ces rénovations. Il souligne également la nécessité de terminer l'isolation de l'école, tout en reconnaissant les difficultés à obtenir des aides dans le contexte actuel. Il mentionne un coup de foudre sur le pigeonnier qui a causé de gros dégâts, mais assure que les réparations seront entreprises rapidement, notamment en raison de la présence d'un plafond à la française en chêne. Il conclut en souhaitant une bonne réunion à tous et annonce qu'un pot d'amitié sera offert à la fin. Il remercie chaleureusement l'assemblée.

La Présidente procède à l'appel des présents, le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

**2 - ORDRE DU JOUR :**

- Ouverture de la séance par la Présidente

- **Accueil de :**

- Maëlle BLUMET chargée de mission sobriété, foncière, habitat et mobilité ;
- Luc PELLETIER agent des services techniques

- **Désignation d'un.e secrétaire de séance**

- **Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 18 septembre 2025**

- **Présentation du contexte de la prise de compétence Sites Naturels d'Escalade (SNE)**

- **Délibérations :**

**Economie – Emploi – Tourisme**

- Etude juridique et économique pour optimiser le développement de la Maison de la Céramique et de son centre de formation - Demande de subvention auprès du Département de la Drôme.

**Tourisme**

- Examen réintégration de la CCDB au sein de l'association Destination Drôme Provençale (DDP).

**Défi Climat Habitat**

- Avenant à la Convention ANAH-OPAH – objectifs et introduction mission MAR.

**Gestion des Déchets**

- Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à la CCDB par la Commune de Bourdeaux pour la réalisation des travaux de Réhabilitation de la déchèterie de Bourdeaux et d'un PAV ;
- Autorisation à Madame la présidente de participer à une vente aux enchères – Matériel de bureau « Best of the net ».

**Culture - Solidarités :**

- Demande de subvention pour le projet Culture & Solidarités « Viendra le temps.

**Gouvernance**

- Régie "Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit" : nomination d'un membre au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Stephane GALDEMUS démissionnaire ;
- Désignation d'un représentant de la CCDB au sein du Comité responsable du Plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées de la Drôme (PDALHPD) ;
- Désignation d'un délégué au Syndicat Mixte du Bassin du Roubion – Jabron en remplacement de Monsieur Stéphane GALDEMUS démissionnaire.

**Décisions de la Présidente**

**Question et informations diverses**

Point d'actualité commissions

- Urbanisme & AFGE
- Petite Enfance – Enfance Jeunesse
- Travaux Bâtiments
- Communication - Information

**3 – PRESENTATIONS DES CHARGES DE MISSION**

La Présidente excuse L. PELLETIER pour son absence, un empêchement de dernière minute est arrivé.  
La Présidente accueille la nouvelle agente de la CCDB et lui donne la parole

Maëlle BLUMET chargée de mission sobriété, foncière, habitat et mobilité

Elle explique que ses missions principales concernent la mise en œuvre de la stratégie mobilité. Elle mentionne avoir déjà pris contact avec plusieurs personnes présentes, notamment pour le dispositif d'aide vélo et lors de réunions publiques sur l'autopartage. Elle précise qu'elle interviendra sur divers sujets pendant deux ans dans le cadre d'un contrat de projet. Elle exprime sa satisfaction d'occuper ce poste au sein de la communauté de communes, soulignant qu'elle réside à Pont-de-Barret depuis mai dernier, ce qui lui est très pratique. Elle ajoute être très attachée au territoire et se réjouit de pouvoir contribuer aux projets de la communauté de communes.

La Présidente remercie Maëlle et lui indique qu'elle peut rester ou partir.

#### 4 - DESIGNATION D'UN.E SECRETAIRE DE SEANCE

F. SIMIAN demande s'il y a un élu qui se propose comme secrétaire de séance.

M. E. BOUVIER est désigné secrétaire de séance.

#### 5 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19.06.2025

F. SIMIAN demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 18.09.2025.

Le procès-verbal du 18 septembre est approuvé à l'unanimité (5 abstentions) des conseillers communautaires présents.

#### 6 - PRESENTATION DU CONTEXTE DE LA PRISE DE COMPETENCE SITES NATURELS D'ESCALADE (SNE)

La Présidente laisse la parole à E. BOUVIER VP « Tourisme Patrimoine » et E. JUNGO Cheffe de Pôle

E. BOUVIER présente les SNE à l'aide d'un diaporama

Il commence par rappeler que le document intitulé "Les SNE - Sites Naturels d'Escalade de Dieulefit-Bourdeaux" a été distribué. Il précise que cette présentation a déjà été faite lors du comité des maires le 14 octobre à Salettes, mais que tout le monde n'était pas présent. Il fait donc un rappel du contexte. Il explique qu'en 2010, un accident a eu lieu à Vaugrau sur un site conventionné par la FFME (Fédération Française de Montagne et d'Escalade), entraînant une condamnation en 2016 et un appel en 2019 pour 1 million 600 000 €. L'assureur de la FFME a alors déconventionné les SNE. Suite à cela, des retours ont été faits auprès des élus, ce qui a conduit à la loi 3DS du 21 février 2022 sur la responsabilité civile des propriétaires et des gestionnaires. Il souligne que cette loi vise à responsabiliser les pratiquants et qu'il n'y a pas encore eu de surveillance accrue puisqu'il n'y a pas eu d'accident depuis. Dans la Drôme, le comité départemental FFME, mis sous tutelle de la Fédération nationale depuis 2021, a dû se questionner sur la gestion des falaises déconventionnées. La proposition du département est la prise de compétences par les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale). Il précise que le département ne procède pas ainsi, mais que chacun fait comme il peut. La signature de conventions entre les EPCI et les propriétaires transfère la responsabilité à l'EPCI pour la coordination de l'entretien par les comités, avec la FFME comme délégataire national. Aujourd'hui, la FFME donne délégation à la FFCAM (Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne) et à tous les clubs gestionnaires. Le financement, la coordination et l'équipement sont assurés par le département. Les accords de délégation pour le suivi des SNE sont faits avec les clubs locaux et les EPCI. Il conclut en indiquant que la prise de compétences est effective sur les 6 EPCI.



(SPORTS DE NATURE)

## SITES NATURELS D'ESCALADE (SNE)

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Lexique :

FFME : Fédération Française de Montagne et d'Escalade

FFCAM : Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne

### Au niveau national

Accident de Vaugrau en 2010 sur un site conventionné : FFME condamnée en 2016 puis en appel en 2019 à 1,6M€

> Réaction de l'assureur de la FFME et décision de la FFME de ne plus signer de convention et de déconventionner les SNE

Modification réglementaire apportée par loi 3DS du 21.02.22 = allègement de la responsabilité civile des propriétaires ou gestionnaires

Art. L. 311-1-1 du code du sport : « Le gardien de l'espace naturel dans lequel s'exerce un sport de nature n'est pas responsable des dommages causés à un pratiquant, sur le fondement du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1242 du Code civil, lorsque ceux-ci résultent de la réalisation d'un risque normal et raisonnablement prévisible inhérent à la pratique sportive considérée. »

Pas encore de jurisprudence

Qu'est-ce qui sera considéré par un juge comme un risque normal et raisonnablement prévisible ?

### Dans la Drôme

Comité Départemental FFME mis sous tutelle de la fédération nationale depuis mars 2021

Proposition du Département :

- **Prise de compétence** par les EPCI = signature de convention entre l'EPCI et le propriétaire avec transfert de responsabilité à l'EPCI
- **Coordination de l'entretien** par comité 26 FFCAM avec les clubs gestionnaires.
- **Financement coordination + équipement** par le Département
- **Accords de délégation pour le suivi** des SNE avec les clubs FFCAM locaux

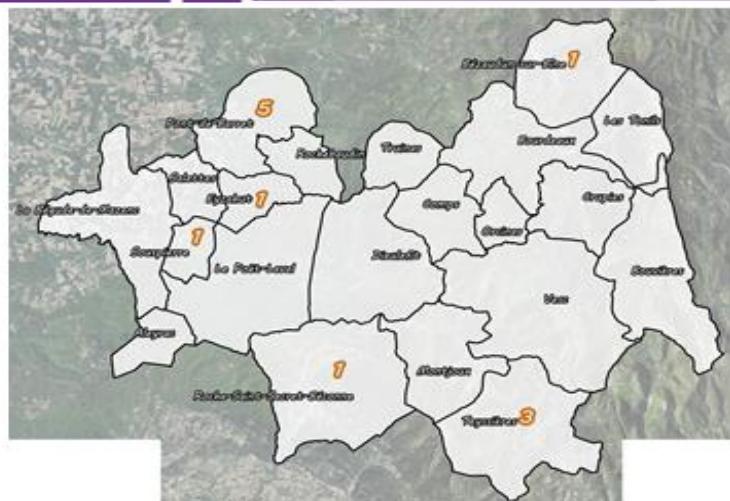
Prise de compétence SNE effective dans les 6 autres EPCI concernés (CC Baronnies en Drôme Provençale / CC Val de Drôme / CC Royans Vercors / CC du Diois / CC Crestois Pays de Saillans / CC Valence Romans Agglo)

E. BOUVIER indique qu'il y a 12 sites référencés sur le territoire, dont trois clubs référents. Il précise que seul le site Rocher-de-la-Label est conventionné, car il l'était déjà par la FFCAM. Il mentionne qu'un site est fermé en raison d'un arrêté municipal. Il explique avoir effectué une expertise de trois jours avec Y. QUEBAUD, chargé de mission, pour évaluer l'état des sites naturels d'escalade, du parking au haut de la falaise. Il souligne la qualité des sites et propose des travaux et aménagements nécessaires. Il présente ensuite un support détaillant ces informations. Il rappelle que la compétence pour la gestion et l'entretien des sites naturels d'escalade doit être définie et confirme une rencontre le 18 avril 2025 avec les acteurs concernés. Il mentionne une commission tourisme le 6 mai 2025 où la prise de compétence a été approuvée à l'unanimité. Il évoque une intervention du département le 21 mai 2025 par E. Dedieu, chargée de mission, pour informer sur la thématique et l'accord de délégation. Il note que 13 communes sur 14 ont donné leur accord de principe, une étant en attente de précisions sur l'assurance. Il indique une réunion le 20 octobre pour ajuster les accords de délégation et mentionne la validation future par les services juridiques. Il conclut en annonçant trois délibérations à passer lors du conseil communautaire du 11 décembre et demande s'il y a des questions.

E. JUNGO précise qu'entre-temps, il a été confirmé que ce risque était couvert par leur assurance, une question qui avait été évoquée au comité des maires. Elle ajoute qu'il a été confirmé que ce risque était proche.



## LES SITES NATURELS D'ESCALADE DE DIEULEFIT-BOURDEAUX



- 12 sites référencés
- Dont 1 site fermé
- 3 clubs référents
  - Club Silex
  - CAF de Saoû
  - CAF de Montélimar

## LES SITES NATURELS D'ESCALADE DE DIEULEFIT-BOURDEAUX

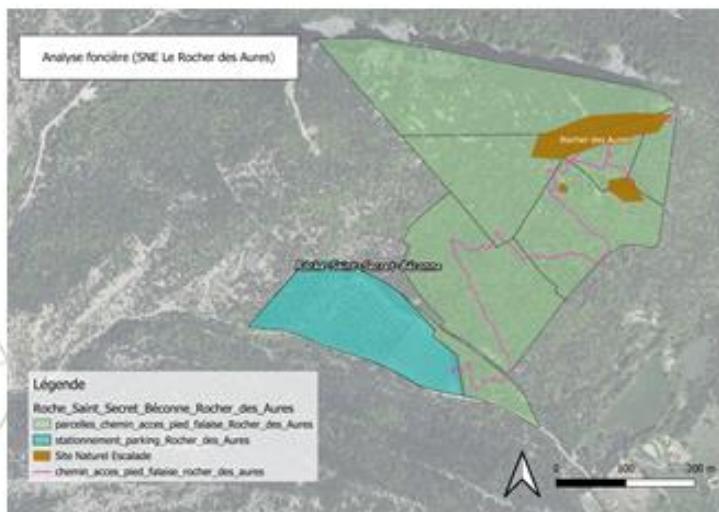
	NOM DU SITE	COMMUNE	CLUB REFERENT	CONVENTION
1	Eson	Pont-de-Barret	club Silex	non
2	Rocher des Aures	Roche-St-Secret-Béconne	club Silex	non
3	Eyzahut	Eyzahut	club Silex	non
4	Rocher des Demoiselles	Teyssières	club Silex	non
5	Les Rangs de Mars - Neuf Lunes	Pont-de-Barret	CAF de Saoû	non
6	Les Rangs de Mars - Suzette Flipo et Ricky Banlieue	Pont-de-Barret	CAF de Saoû	non
7	Rocher de Label	Bézaudun-sur-Bîne	CAF de Saoû	oui
8	Souspierre	Souspierre	CAF de Montélimar	non
9	Les Corybantes	Pont-de-Barret	club Silex	non
10	Le Bec qui se tend	Pont-de-Barret	club Silex	non
11	Les Planettes	Teyssières	club Silex	non
12	Teyssières – Vieux village	Teyssières	club Silex	non

- 12 sites officiels
- 3 clubs référents
  - Club Silex
  - CAF de Saoû
  - CAF de Montélimar

## SITES NATURELS D'ESCALADE (SPORTS DE NATURE)

### ETAT DES LIEUX ET FICHE DESCRIPTIVE

- Caractéristiques des sites et équipements en place
- 3 jours de visites pour mener des observations (état falaise et pied de falaise, chemin d'accès, stationnement ...)
- Analyse foncière pour identification des propriétaires
- Travaux et Aménagement à préconiser
  - Déroussaillage chemin
  - Parking et stationnement à redéfinir
  - Aménagement pied de falaise
  - Installation de main courante
  - ... etc.



## SITES NATURELS D'ESCALADE (SPORTS DE NATURE)

### RESULTATS DE L'ÉTAT DES LIEUX :

- Aménagements à prévoir:
  - Début de chemin d'accès, réalisation d'un escalier en pierres sèches. Décalage d'une partie du chemin. (Rocher de Label).
  - Installation d'une main courante le long d'une vire pour un accès plus sécurisé. (Rocher de Label).
  - Déroussaillage important du chemin d'accès, réaménagement d'une partie du chemin qui s'écroule et passage dans un piérier chaotique. (Le Bec qui se tend).
  - Montée à un secteur en balcon obsolète, réaménagement de la montée avec l'installation d'une main courante, mise en sécurité du balcon au départ des voies (Eyzahut).
  - Site fermé depuis le dé-conventionnement, nettoyage global du site, purges et sécurisation des chemins. (Eyzahut).
  - Tersissement à prévoir pour le pied de falaise très abîmé, présence de relais avec encrage simple et mousqueton seul, à revoir. (Souspière).

### FINANCEMENTS POSSIBLES :

- Les aménagements rentrent dans le cadre du règlement d'aide du Département (de 40% à 60% de cofinancement).

	NOM DU SITE	Ouverture
1	Bion	Ouverte
2	Rocher des Aures	Ouverte
3	Eyzahut	À voir
4	Rocher des Demoiselles	Ouverte
5	Les Rangs de Mas - Neuf Lunes	Ouverte
6	Les Rangs de Mas - Suzette Flipo et Ricky Banlieue	Ouverte
7	Rocher de Label	À voir
8	Souspière	À voir
9	Les Corbantes	Ouverte
10	Le Bec qui se tend	À voir
11	Les Planètes	Ouverte
12	Teyssières – Vieux village	Ouverte



## SITES NATURELS D'ESCALADE (SPORTS DE NATURE)

Mars 2025 : Confirmation du service contrôle de légalité de la Préfecture de la compétence à prendre :

« Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communal »

et de définir sous cette compétence la gestion et l'entretien des sites naturels d'escalade

18 Avril 2025 : Rencontre avec les différents acteurs

- Échanges, dans les locaux de la CCDB, avec les associations partenaires (Club Silex et CAF de Saône) et la FFCAM.

06 Mai 2025 : Commission Tourisme/Patrimoine/Sports de nature → avis favorable à la prise de compétence

21 Mai 2025 : Comité des Maires

- Intervention du Département de la Drôme (E.DEDIEU) afin de rendre effective une prise d'information de la thématique et présenter l'accord de délégation de suivi et du chargé de mission CCDB

→ 14 communes représentées (dont les 6 concernées par la pratique de l'escalade), 13 communes ont donné leur accord de principe, 1 était dans l'attente de précisions.

20 Octobre 2025 : Réunion accords de délégation

- Modification des accords de délégation proposée aux acteurs cosignataires (Club Silex, CAF de Saône, CAF de Montélimar), la FFCAM et le Département de la Drôme, échanges et réalisation d'un document co-construit, en cours de finalisation.



## SITES NATURELS D'ESCALADE (SPORTS DE NATURE)

### À VENIR

- Validation par les services juridiques du Département et de la FFCAM de notre accord de délégation du suivi des sites modifiés

11 décembre 2025 : Conseil Communautaire

3 délibérations :

- Prise de compétence « SNE »
- Inscription des SNE d'intérêts communautaires, sous réserve d'obtention des conventions de mise à disposition des terrains entre les éventuels propriétaires et la CCDB
- Accords de délégation aux clubs pour le suivi des SNE ouvrables et Convention de mise à disposition des terrains par les propriétaires

## 7 - ECONOMIE-EMPLOI

**Etude juridique et économique pour optimiser le développement de la Maison de la Céramique et de son centre de formation - Demande de subvention auprès du Département de la Drôme.**

La Présidente explique qu'une étude de la filière céramique avait été présentée au conseil communautaire par E. JUNGO et N. LOCATELLI, puis au grand public lors de la biennale de la céramique du marché des potiers. Elle mentionne que cette étude avait soulevé la question de formaliser un lieu pour la maison de la céramique et de savoir s'il fallait scinder en deux cette maison, en séparant juridiquement et financièrement le centre de formation du reste de la maison de la céramique. Elle explique que, jusqu'à présent, le budget est analytique et que les engagements sont faits par cette organisation. Elle précise que la mission demandée et validée, prévue au budget,

permettra d'identifier les scénarios réalisistes de concrétisation de ce projet dans un contexte budgétaire contraint. Elle indique que le budget initialement prévu était de 20 000 €, inscrit dans le BP 2025, mais que le montant de l'étude choisie s'élève à 23 630 € HT, soit 28 356 € TTC. Elle ajoute que la Banque des Territoires a confirmé la possibilité de récupérer des fonds dans le cadre de PVD, via le département de la Drôme. Elle demande une subvention de 50%, soit 11 815 €

C. BUSSAT la Commune de Dieulefit a donné son accord sur cette demande, étant donné qu'il n'y a actuellement plus d'études en cours qui nécessiteraient une subvention à hauteur de 50%. Il reconnaît que Dieulefit est concernée par ce qui passe par PVD. Il explique que, contrairement à Dieulefit qui a utilisé tous ses crédits, d'autres territoires disposent encore de fonds. Il précise que, grâce à leurs accords, ces restes peuvent être utilisés pour financer une future étude.

F. SIMIAN propose de passer au vote s'il n'y a plus de question

**Délibération n°85/2025 : Etude juridique et économique pour optimiser le développement de la Maison de la Céramique et de son centre de formation - Demande de subvention auprès du Département de la Drôme.**



Envoyé en préfecture le 13/11/2025  
Reçu en préfecture le 13/11/2025  
Publié le 13/11/2025  
ID : 026-242600492-20251106-DEL85\_2025-DE

**DÉLIBÉRATION 85/2025 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX**

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 29 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Le Poët-Laval sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39  
Nombre de conseillers présents : 26  
Nombre de procurations : 9  
Nombre d'absents excusés : 4

Résultat du vote :  
Pour : 35 voix

**Étaient présents :**

**Mesdames :** I. COINTAULT; C. MOULIN; L. GIRARD ; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; E. BOURSE; F. CHAPUS; N. SYLVESTRE.

**Messieurs :** D. ARNAUD; E. BOUVIER; T. DIDIER; J-P. FABRE; C. BUSSAT; P. BENOIT; M. EBERHARD; J. GLAYSE; C. MANCINI; P. BERRARD; M. ROUSSET; P. MAGNAN; R. PALLUEL ; J-P. LEYDIER; S. TERROT A. JEUNE.

**Étaient absents et avaient donné pouvoir:**

Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)  
Mme BUISSON Magali (pouvoir à Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève)  
M. LIOTARD Marc (pouvoir à M. EBERHARD Marc)  
M. MOSSAZ Pierre (pouvoir à M. LEYDIER Jean-Pierre)  
M. REYNAUD Philippe (pouvoir à Mme SIMIAN Fabienne)  
Mme BRUN Mireille (pouvoir à M. DIDIER Thierry)  
Mme MARTIN Marion (pouvoir à M. BUSSAT Christian)  
M. BARBE Marc-André (pouvoir à Mme MOULIN Corinne)  
M. STEINE Frédéric (pouvoir à M. MANCINI Christophe)

**Étaient absents et représentés par ses suppléants :**

M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)  
M. KETLEY Eric (suppléant M. TRIBU Christian)

**Étaient absents et excusés :**

M. LEOPLOD Gaël; M. VINCENT Lionel, M. MUCKE Franck et M. POISSON Jean-François.

Est nommé comme secrétaire de séance : M. BOUVIER Eric

**Objet de la délibération :** Etude juridique et économique pour optimiser le développement de la Maison de la Céramique et de son centre de formation - Demande de subvention auprès du Département de la Drôme

La Présidente, Fabienne SIMIAN, rappelle que la Communauté de Communes, en lien avec la commune de Dieulefit dans le cadre du dispositif Petite Ville de Demain (PVD), a porté une étude permettant de formaliser un état des lieux de la filière céramique sur le territoire et d'élaborer un plan de développement économique, culturel et touristique. Celle-ci s'est conclue en 2024 et a permis d'identifier différents axes de développement.

Dans ce cadre, l'étude recommande la séparation des deux composantes de la Maison de la Céramique, pôle grand public et pôle professionnel, juridiquement et physiquement pour qu'elles puissent réaliser leur plein potentiel de développement respectif.

Il appartient aujourd'hui de projeter plus finement ces hypothèses pour en confirmer la viabilité économique, pour chacune des deux éventuelles futurs structures et leur collectivité

de tutelle, et positionner avec justesse leurs trajectoires de développement, en fonction de la corrélation de déterminer les formes juridiques à privilégier au regard des différents enjeux identifiés (gouvernance, souplesse de gestion, modèle économique, risque pour les financeurs, accès aux financements...).

Afin de projeter l'organisation, les coûts et produits de fonctionnement, en sites et structures juridiques séparés, des deux pôles de la Maison de la Céramique de Dieulefit-Bourdeaux, la CCDB souhaite confier à un prestataire une étude économique et juridique.

Sur la base du plan de développement identifié par l'étude filière réalisée, la mission doit permettre aux élus d'identifier le ou les scénarios réalistes de concrétisation de ce projet, dans un contexte budgétaire contraint. D'identifier le changement d'échelle de l'outil « Maison de la Céramique », soutenable pour la collectivité.

Pour cette étude qui constitue un approfondissement nécessaire de l'étude filière préalablement réalisée, la Présidente propose de solliciter le Département de la Drôme, afin de mobiliser les crédits d'études PVD du Département et/ou ceux affectés dans ce cadre par la Banque des Territoires.

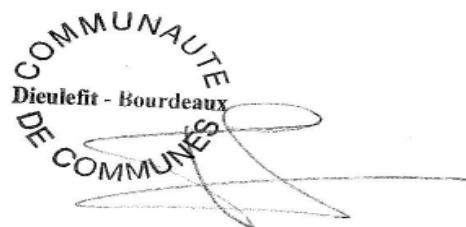
Le montant de l'étude s'élève à 23 630 € HT soit 28 356 € TTC.  
Le Département de la Drôme est sollicité à hauteur de 50% du montant HT, soit 11 815 €.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- **VALIDE** le montant de l'opération ;
- **SOLLICITE** auprès du Département de la Drôme, l'octroi d'une subvention d'un montant de 11 815 € ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toute pièce utile à cette décision.

Le 13 novembre 2025.

La Présidente,  
Fabienne SIMIAN.



La Présidente remercie l'assemblée

## 8 – TOURISME PATRIMOINE

Avant de laisser la parole à E. BOUVIER et E. JUNGO, elle replace rapidement le contexte. Elle rappelle que la question de la discussion concernant le retour à DDP, Destination Drôme Provençale, est en discussion depuis un certain temps. Elle mentionne les deux courriers échangés entre eux et la DDP, ont été préalablement transmis aux conseillers communautaires. Pour avoir une vision globale du contexte, elle invite ses collègues à retranscrire tout cela. Ensuite, elle prévoit un débat sur le sujet.

La Présidente donne la parole E. BOUVIER, Vice-président en charge de la commission « Tourisme Patrimoine Sport de nature »

E. BOUVIER présente le sujet de Drôme Destination Provençale et rappelle le contexte pour les conseillères et conseillers communautaires.

Il précise que le contexte est complexe et nécessite d'être bien compris.

Il mentionne que le sujet a été abordé lors d'un conseil communautaire et d'un comité des maires. Il annonce qu'il va faire un point détaillé et que E. JUNGO ajoutera quelques éléments avant d'ouvrir le débat.

Il rappelle qu'en fin 2024, l'Office de Tourisme Dieulefit-Bourdeaux et DDP étaient en situation de rupture. L'OTDB exprimait des difficultés majeures à être entendu sur des points de vigilance et à obtenir des réponses à ses questions. La CCDB, tout en reconnaissant la pertinence de la mission de l'OTDB, a adopté la convention d'objectifs et de moyens 2024-2027 avec des réserves, notamment sur la communication des fiches actions et du budget pluriannuel.

La CCDB avait demandé de décaler d'un an la mise en place des cotisations OTDB harmonisées à l'échelle des cinq offices de tourisme. Il rappelle, la destination Drôme Provençale, c'est cinq territoires, cinq EPCI (La CAMA, Montélimar Agglo, Drôme Sud-Provence, Grignan-enclave-des-Papes, Baronnies en Drôme Provençal, et la CCDB). La CCDB a demandé un décalage d'un an pour la mise en place des cotisations OTDB harmonisées, afin de mieux mesurer les impacts et éviter une perte de recettes pour l'OT.

La CCDB a également demandé que le budget des actions mutualisées soit établi en concertation, car il dépassait les moyens financiers de l'OTDB.

En 2024, par exemple, 6 000 € étaient demandés pour la mutualisation, mais l'OTDP ne pouvait contribuer que pour 4 500 €.

La DDP a répondu que ces points n'étaient pas négociables et a proposé une année blanche, avec une possible réintégration en 2026 si la convention était adoptée sans réserve.

L'OT a renouvelé son CA début 2025, avec M. Jean-Paul BLERY reprenant la présidence.

La CCDB a souhaité laisser le temps à cette nouvelle équipe de se faire une idée sur l'outil DDP et la possibilité de renouer une collaboration.

La DDP a contacté la CCDB le 16 juillet pour solliciter une nouvelle prise de position sur la convention et une modification des statuts avant le 8 septembre 2025.

Une rencontre a eu lieu le 22 juillet à Grignan entre des représentants de l'OT, de la CCDB et de la DDP. Une demande d'information complémentaire a été adressée début août par le DGS de la CCDB à la DDP, qui a répondu le 5 septembre en demandant une position politique de la CCDB.

Un courrier co-signé par la présidente de la CCDB, E. BOUVIER, l'OT et M. Jean-Paul BLERY a été envoyé mi-septembre à la DDP pour confirmer l'intérêt pour l'outil DDP et préciser les points d'attention et propositions sur les statuts.

La réponse de la DDP a été ferme, indiquant que le calendrier de décision de la CCDB est incompatible avec une réintégration en 2026.

E. BOUVIER souligne que l'OT fait face à un système internet vieillissant et que les politiques touristiques nécessitent des actions mutualisées. Un *statu quo* risque de faire reculer l'OT. Une réintégration à la DDP impliquerait des avantages comme un site internet performant et des programmations mutualisées, mais aussi des coûts importants, environ 10 000 € pour intégrer le site internet de la DDP et des contributions annuelles élevées. S'ajoute un gros coût annuel de participation à DDP, 7 000€ de contribution à l'OT au titre des plans d'actions mutualisées. Même contribution pour les autres EPCI. Et 6 500 € de contribution directe de la CCDB calculée au nombre d'habitants. Pour rappel, c'est 0,65 centimes d'€ par habitant.

E. BOUVIER s'interroge sur l'évolution de la situation, notamment en ce qui concerne l'utilisation prévue par DDP en matière de ressources humaines et de commercialisation.

La difficulté réside dans le fait que, à un certain point, il devient impossible de suivre le rythme. Il précise que le temps de travail des agents mobilisés par DDP représentera au moins 250 heures, soit environ deux mois de temps de travail pour les agents CCDB, et OTDB.

E. BOUVIER rappelle qu'en 2024, l'OT a alloué 350 heures à DDP, sans inclure le temps consacré de notre chargée de mission M. GALLO.

F. SIMIAN souligne que pour notre petite communauté de communes, le nombre d'heures consacrées a été significativement plus élevé par rapport à d'autres EPCI et OT de la DDP, qui étaient moins souvent présents. Elle apprécie le pari qui a été fait, tout en reconnaissant que nous avons peut-être été un peu trop gentils sur ce point.

E. BOUVIER souligne leur fort investissement. Il propose une alternative consistant à attribuer directement à l'OT les montants financiers qui seraient appelés par DDP, estimant que cela concernerait entre 20 000 et 30 000 € cas par an. Il mentionne que cette proposition a été débattue et qu'il considère qu'il serait préférable de viser plutôt 30 K que 20 K.

F. SIMIAN indique que les discussions avec l'OT se basent actuellement sur un chiffre compris entre 20 000 et 30 000 euros par an.

E. BOUVIER souligne la nécessité d'investir dans des outils web adéquats et de mener des actions marketing prioritaires. Il propose d'augmenter les investissements dans Drôme attractivité et d'engager des coopérations territoriales avec les hôtes voisins, lorsque cela est pertinent, ainsi qu'avec la CCVD, le CC, les 3 CCPS, le Diois et éventuellement les parcs naturels qui ne font plus partie de DDP. Il précise que ces initiatives n'ont pas attendu une décision formelle pour être mises en œuvre, mais ont commencé dès fin 2024.

Il mentionne que M. GALLO et M. DAULON, directrice de l'OTDB de l'époque, se sont rapprochées de ces partenaires. Il évoque les avantages de cette approche, notamment le gain de temps pour les agents, la construction d'une identité propre et la mise en œuvre d'une stratégie autonome. Cependant, il note les défis liés à la construction rapide de nouveaux partenariats et à l'adaptation des outils de promotion, de communication et de commercialisation. Il insiste sur le travail considérable nécessaire pour assurer la visibilité. Enfin, il indique que, quelle que soit l'intégration dans DDP ou la mission assurée directement par l'OTDB, il faudra revoir la contribution financière de la CCDB à l'OTDB.

F. SIMIAN exprime son accord avec les propos précédents et espère que les courriers ont été lus. Elle met en avant l'outil DDP, qu'elle considère comme un élément essentiel pour la communication, la

visibilité et l'image. Elle reconnaît les difficultés rencontrées et mentionne que E. BOUVIER a également exprimé ces préoccupations. Elle précise qu'ils ont tenté d'obtenir des informations précises et des réponses, mais qu'ils n'ont pas reçu toutes les réponses aux questions posées, ni même beaucoup d'entre elles.

E. BOUVIER reconnaît qu'il n'est pas évident de lancer ce sujet, surtout pour ceux qui n'ont pas suivi le dossier, car il est impossible de participer à tout. Il mentionne qu'il y avait un avis du comité des maires et un avis de la commission. Il précise également qu'une commission tourisme s'est tenue mardi soir et qu'un CA de l'OTDB a eu lieu hier soir.

F. SIMIAN se demande si retourner à la DDP est une option viable, étant donné les incertitudes financières. Elle rappelle qu'il y a déjà une base de 10 000€ pour réintégrer le site web, soulignant que pendant toute l'année 2025, il n'y a eu aucune valorisation de territoire par l'intermédiaire de DDP. Elle mentionne la participation de l'OT à hauteur de 7 000€, ce qui semble être un montant élevé pour eux. Elle précise que si cette option est choisie, le conseil communautaire devra s'engager à financer derrière. Elle explique que la DDP ne peut pas les intégrer en 2026, car ils considèrent qu'une année commence en septembre, alors qu'elle défend l'idée qu'une année commence le 1er janvier. Elle indique que la décision doit être prise le 6 novembre avec les éléments de contexte fournis. Elle soulève deux hypothèses : soit investir dans le site web de l'OT en 2026, soit continuer avec le site web actuel et renoncer à la DDP. Elle conclut en disant que la décision n'est pas simple et qu'il y a des regrets si on ne retourne pas à la DDP. Elle ouvre ensuite la discussion pour les interventions.

P. BERRARD demande de relater la complexité des avis du comité des maires et de la commission, en précisant s'il y a des avis partagés et en soulignant les enjeux qui ont été soulevés.

F. SIMIAN explique que le comité des maires, avec l'aval de tous les maires présents, a trouvé le processus décisionnel compliqué et flou. Elle mentionne que la prise de décisions n'était pas simple et qu'il était difficile de déterminer la direction à suivre. Elle souligne que l'aspect DDP en tant qu'outil était perçu positivement, ce qui pourrait justifier de le conserver. Elle précise qu'il n'y a pas eu d'avis tranché sur la question, ni dans un sens ni dans l'autre, et qu'elle attend les points de vue des autres intervenants sur ce sujet.

E. BOUVIER mentionne la présence de C. MOULIN.

C. TRIBU demande si la deuxième option, qui consiste à s'engager avec d'autres territoires voisins, a été étudiée pour effectuer une alliance.

C. TRIBU soulève que le courrier de la DDP ne répond pas à leurs questions. Il exprime des réserves quant à l'idée de commencer un partenariat avec un groupe qui fonctionne de cette manière, se montrant très réticent à cette perspective.

E. BOUVIER répond en évoquant également des liens établis avec d'autres OT, bien que les salons communs ne soient pas systématiques, la mutualisation se faisant principalement avec la DDP. Il précise que leur OTDB participait à des salons, y compris à Lich, mais pas nécessairement en partenariat avec la DDP. Il insiste sur le fait que l'OT n'est pas resté inactif et que les chargés de mission travaillent avec d'autres Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Il donne l'exemple de la finalisation de la base trail pour la fin de l'année et du partenariat avec Montélimar Rando, où un parcours trail passe par les communes d'Aleyrac et de La Bégude-de-Mazenc. Il conclut en affirmant que le partenariat avec l'Agglo, Grignan et L'Enclave se poursuivra, même en dehors de la DDP, et réitère que l'OT n'est pas resté inactif.

F. SIMIAN soulève la question des différentes solutions possibles. Elle mentionne qu'après une année blanche, il n'est pas possible de réintérer immédiatement la DDP. Elle évoque la possibilité de réintérer la DDP l'année prochaine ou de refaire une année blanche et se demande si un site vieillissant peut tenir une année de plus et repartir avec la DDP pour un coût de 10 000 €.

Elle souligne que le site est vraiment très vieillissant et qu'il a besoin d'un coup de jeune qu'il faut être visible avec les nouveaux outils qui arrivent,

E. BOUVIER reconnaît que le site est vieillissant et explique que cette situation est due au partenariat avec la DDP pour le nouveau site lancé en avril, sur lequel ils n'apparaissent pas automatiquement. Il souligne que le site a besoin d'une mise à jour, bien qu'il ne maîtrise pas le sujet. Il insiste également sur l'importance de la promotion, mentionnant que si les moyens ne sont pas donnés à leur OT pour être visible d'ici 2026, cela mènera à une catastrophe.

F. SIMIAN exprime son sentiment que Eric n'est pas très positif. Elle souligne que pour soutenir l'économie touristique du territoire, les hébergeurs ont besoin d'être visibilisés et soutenus par le OTDB. Elle pense qu'il est nécessaire de dynamiser leur site.

E. JUNGO précise que la réintégration de DDP ne se limite pas à 10 000 € pour le site internet. Elle explique que cette somme correspond uniquement à la réintégration du site internet de DDP. Elle souligne qu'il y a également des coûts annuels récurrents pour le fonctionnement de DDP, incluant la participation de la CCDB à 0,65 € par habitant et les coûts de maintenance du site et des outils métiers mutualisés. Elle mentionne que certains outils ne sont pas utilisés car ils ne sont pas nécessaires à l'échelle de leur territoire. Elle évoque également le budget d'actions mutualisées, qui a créé des tensions avec l'office de tourisme, car DDP impose un budget sans tenir compte des différences entre les budgets des territoires. Elle indique que l'OT avait signalé ne pas pouvoir allouer 7 000 € à ces actions, mais que DDP avait refusé de négocier. Elle rapporte que lors des réunions estivales, DDP a mentionné que les autres territoires souhaitent aller plus loin dans la mutualisation, avec de nouveaux projets autour des ressources humaines et de la commercialisation, impliquant des postes supplémentaires au sein de DDP. Elle précise que les chiffres en bleu du tableau sont des estimations et que DDP n'a pas fourni de réponses précises sur le nombre de postes, le montant ou les délais. Elle estime qu'un mi-poste sera nécessaire en 2026 et un poste complet en 2027, mais que cela pourrait être plus important. Elle conclut que le coût annuel de réintégration de DDP est plutôt de 30 000 € et pose la question de savoir si ces 30 000 € doivent être alloués à DDP, sachant que les choix d'actions dans les salons ne sont pas toujours pertinents pour leur territoire, ou s'il serait préférable de les orienter directement vers leur office de tourisme pour qu'il mette en œuvre sa propre stratégie.

F. SIMIAN précise que le tableau présenté est un document de travail et non destiné à être rendu public. Elle souligne l'intérêt de la presse pour le sujet DDP et demande aux journalistes présents de ne pas divulguer ce tableau. Elle s'assure ensuite que tout le monde comprend bien le tableau, en mentionnant que la deuxième partie, concernant l'organisation de la DDP et la contribution, n'a pas encore été expliquée. Elle exprime son souhait que tout soit clair pour tous les participants.

E. JUNGO indique que pour la deuxième partie, un réinvestissement nécessaire de 15 000 € est prévu sur les deux premières années pour refaire le site internet de l'OTDB, afin qu'il soit adéquat par rapport à notre époque. Elle précise que les coûts annuels récurrents concernent des actions de marketing et des salons. En discutant avec le directeur de l'OT, elle estime qu'un budget autour de 3 000 € serait nécessaire pour les actions mutualisées. Elle ajoute que si ce budget n'est pas intégré à la DDP, il est évalué à environ 30 000 € sur les deux premières années, avec une légère diminution les années suivantes. Elle souligne la difficulté de faire des prévisions à trois ans, notamment en ce qui concerne les besoins futurs en embauche de l'OT.

F. SIMIAN souligne que dans les coûts de la DDP, il faut prendre en compte les 250 heures de travail de deux agents qui seront affectées à la DDP. Elle précise que si le retour à la DDP n'est pas validée, ces agents travailleront directement pour leur territoire.

C. BUSSAT commence par rappeler qu'il avait déjà abordé ce problème lors de la dernière réunion du conseil communautaire à Pont-de-Barret. Il insiste sur l'importance d'être à l'écoute des professionnels, car cela concerne l'ensemble du territoire. Il mentionne avoir participé à plusieurs réunions avec eux, notamment un CA élargi en septembre et une réunion hier soir au CA de l'OT. Il observe des hésitations similaires à celles présentes ici, soulignant la complexité de prendre une position ferme. Il exprime le sentiment de ne pas être vraiment écouté à la DDP, tout en reconnaissant que les professionnels ont besoin de visibilité pour leur revenu, ce qui nécessite de la prudence. Il trouve intéressante la position du directeur de l'OTDB, qui suggère de développer d'autres moyens de faire connaître le pays et le territoire, en mentionnant des initiatives novatrices comme l'IA.

P. BENOIT indique qu'il a plusieurs rôles sur ce sujet et qu'il en parle depuis trois soirs. Il mentionne qu'il y a une commission sur le tourisme le mardi et qu'il y a eu un conseil d'administration la veille. Il précise qu'il va essayer d'éclairer les élus et de les rassurer, en soulignant qu'il ne faut pas avoir peur de prendre la décision. Il explique que, lorsque l'Office de Tourisme (OT) au Conseil d'Administration (CA) était interrogé sur la pertinence de retourner à la DDP, les professionnels du tourisme avaient exprimé leur volonté de retourner à la DDP pour des raisons techniques. Ils voyaient un intérêt en termes de visibilité, car la marque DDP a du poids en termes d'attractivité. Il ajoute que cette position a été exprimée à la Communauté de Communes (CP), mais qu'il y a aussi un aspect politique lié aux courriers de retour de DDP, qui sont un peu brusques. Il souligne qu'il y a un problème de gouvernance et que les nouveaux statuts de DDP souhaitent donner une importance accrue à l'EPCI en termes de gouvernance. Il comprend que leur territoire n'a pas la même vision touristique que d'autres territoires comme Montélimar, Grignan, Saint-Paul Trois-Châteaux, et qu'ils pourraient se rapprocher des Baronnies. Il précise que si une décision est prise au niveau de DDP en termes de stratégie touristique qui ne convient pas à leur territoire, ils seront en minorité et devront réaliser ce qui a été décidé. Il insiste sur le fait que l'OTDB n'a pas à prendre de position politique et que c'est à la CCDB de répondre à DDP. Il mentionne que des propositions ont été faites lors du CA pour trouver des solutions pour la promotion de leurs territoires. Il cite leur directeur de l'OT qui a exprimé des possibilités de faire la promotion sans passer par la création d'un site internet tout de suite. Il souligne qu'il est impossible de créer un site internet pour 2026 et qu'il faut trouver d'autres

moyens. Il précise qu'ils ont besoin de temps pour créer le cahier des charges de ce nouvel outil numérique et que l'OT n'a pas attendu une décision pour avancer. Il conclut en disant que la décision que doivent prendre les élus ce soir est à la fois politique et financière, et qu'il est optimiste.

F. SIMIAN résume l'information concernant le CA de l'OT et la proposition de ne pas passer immédiatement par un site web dans tous les cas. Elle souligne l'importance d'avoir des outils modernes pour mettre en valeur le territoire, un point à garder en tête. Elle passe ensuite la parole à P. BERRARD.

P. BERRARD exprime son scepticisme envers la DDP, rappelant son expérience passée en tant que membre de cette instance et de l'agence Drôme Tourisme, avant qu'elle ne devienne Drôme Attractivité. Il compare la DDP à une instance ronronnante, contrairement à l'ADT qui discutait de stratégie touristique pour l'ensemble de la Drôme, et non seulement pour la Drôme Provençale. Il mentionne qu'il n'a jamais été convaincu de l'efficacité de la DDP, même après dix années de vice-présidence. Il souligne que les réunions au bureau abordaient souvent cette question sans aboutir à des résultats concrets. Il voit dans la situation actuelle une opportunité de se rapprocher de Drôme Attractivité, estimant que cette dernière a une vision plus large et plus attractive pour le territoire drômois. Il préfère investir dans le territoire plutôt que dans des structures qui utilisent les fonds de manière moyenne. Il met en avant le fait que la CCDB est équipée d'un Office de Tourisme de classe 1 et suggère que tout le monde s'implique pour voler de ses propres ailes et collaborer avec d'autres acteurs. Il mentionne que le tourisme de la Vallée de la Drôme et du Diois est également pertinent pour la région. Il insiste sur la nécessité d'un engagement politique pour éviter le statut quo et propose de profiter de cette occasion pour avancer et réfléchir à une stratégie touristique plus large et plus attractive.

C. MOULIN souligne que les deux éléments ne sont pas incompatibles.

P. BERRARD souligne la nécessité de faire des choix et mentionne qu'il doit lui-même prendre la décision d'abandonner DDP.

F. SIMIAN remercie P. BERRARD et passe la parole à J.GLAYSE.

J.GLAYSE souligne que le mot clé dans ce problème est la visibilité. Il exprime son désaccord avec P. BERRARD, qui affirme que la DDP est une marque qui a fait ses preuves au cours des 20 dernières années. Il souligne que DDP existe depuis le début, bien que le terme "Destination" ait été occulté. Il mentionne que ce label a eu un impact significatif dans le domaine du tourisme au cours des 20 dernières années. Il exprime des remarques critiques sur l'aspect financier, notant que les sommes en jeu, bien que non négligeables, sont comparables à celles dépensées pour des études annuelles. Il estime que l'aspect financier est secondaire par rapport à la visibilité que ce label apporte.

J. GLAYSE fait remarquer que si l'on se maintient à la DDP, on risque de se retrouver dans une situation minoritaire. Il exprime son incertitude quant à la capacité de gérer cette situation, notamment face à des impositions non prévues, et se demande comment s'en sortir.

F. SIMIAN indique que cela a déjà été fait et que E. BOUVIER peut le certifier.

J. GLAYSE pose une question en remarquant que le parc naturel des Baronnies a été retiré de DDP, ou du moins, il constate que ce parc n'y figure plus. Il observe maintenant l'apparition de la dénomination "parc naturel des Baronnies" en Drôme Provençale. Il en déduit que Drôme Provençale ne serait pas une marque déposée.

J. GLAYSE propose que l'Office de Tourisme, en terme de visibilité, pourrait également s'appeler en terminant par "en Drôme Provençale". Il suggère que cela pourrait être une solution, bien qu'il ne soit pas certain de son efficacité. Il précise que cette idée est simplement une proposition de sa part et qu'il ne sait pas si elle est viable. Il conclut en indiquant que telle était la nature de son intervention.

E. BOUVIER rebondit sur l'intervention de J. GLAYSE en confirmant que la destination de Drôme Provençale est un choix de la DDP pour éviter que d'autres ne déposent le nom à leur place. Il précise que la Drôme Provençale fait partie intégrante de leur identité et que la marque Destination Drôme Provençale en découle. Il souligne que la question de l'appartenance à la Drôme Provençale s'est posée lors de l'élaboration de la stratégie touristique. Il mentionne que le parc naturel, bien que situé dans le Drôme Provençale, a découvert qu'il n'était plus inclus dans les statuts de la DDP, ce qui montre des dysfonctionnements au niveau des relations et de la communication. Il revient sur le coût des études, indiquant que la première stratégie touristique en 2016 a coûté 16 500 €, tandis que la deuxième a été réalisée uniquement avec du temps agent, ce qui a permis d'économiser des sommes importantes en réalisant le travail en interne.

F. SIMIAN précise que l'objectif n'était pas uniquement financier. Elle explique avoir compris le point de vue de son interlocuteur. Elle souligne que l'ingénierie locale n'est pas toujours disponible et qu'il est crucial d'avoir des personnes capables de réfléchir et d'apporter une vision externe. Elle insiste sur l'importance de cette approche et rend ensuite la parole à son interlocuteur.

E. BOUVIER indique qu'il partage cette remarque sur la manière dont ils ont fonctionné, ce qui a permis de faire des économies pour la CCDB et le contribuable. Il mentionne avoir présenté un rapport sur la notion de majorité à la DDP et explique qu'en réunion DDP, il a alerté sur les difficultés à suivre, mais on lui a demandé de se plier à la majorité, ce qu'il a fait à contrecœur. Il regrette l'absence de consensus à la DDP, contrairement aux années précédentes où il y avait toujours un consensus malgré les problématiques. Il évoque une intervention qu'il a faite au conseil communautaire de Roche Saint-Secret, soulignant l'importance de la visibilité et de la projection touristique pour la commission. Il insiste sur le fait que cette vision ne vient pas d'une simple envie, mais d'une compréhension profonde du potentiel touristique du territoire. Il rappelle qu'il manque 25 000 € pour le tourisme depuis plusieurs années et que ce besoin n'est pas nouveau. Il conclut en exprimant son incompréhension face aux décisions prises et son soutien constant à la DDP, tout en restant dans le flou quant aux décisions actuelles.

F. SIMIAN confirme que les besoins de l'OT ont été régulièrement pris en compte par une augmentation de la subvention d'équilibre. Elle souligne que, bien qu'elle ne dispose pas des données exactes, il est clair que, quelle que soit la décision prise, il sera nécessaire d'augmenter les financements, que ce soit du côté de la DDP ou de leur propre côté. Elle mentionne également qu'il est important de prendre en compte les différentes prises de parole avant de se lancer dans une décision. Elle donne ensuite la parole à T. DIDIER

T. DIDIER partage son expérience du CA de l'OT de la veille, soulignant deux points principaux. Il confirme l'attachement des professionnels du tourisme à la DDP et la prise en compte de l'année 2026 comme une année blanche, nécessitant des approches originales et modernes, telles que l'utilisation d'influenceurs et de l'intelligence artificielle. Il estime qu'il est prématuré de rompre les liens avec la DDP, étant donné que les mandats actuels se terminent dans cinq mois et que l'avenir est incertain. Il insiste sur la nécessité de mettre en œuvre un programme de substitution pour maintenir une présence médiatique et touristique en 2026. Il mentionne les atouts du territoire, notamment l'homologation pour « petites cités de caractères » et l'émergence de nouveaux villages de France, et suggère de collaborer avec d'autres petites cités de caractères dans la Drôme. Il exprime sa confiance dans la capacité de résister à l'année blanche imposée par la DDP et souligne la volonté des professionnels de s'engager. Il propose d'envoyer un nouveau courrier à la DDP pour acter sur 2026, discuter des conditions de réintégration pour 2027, et clarifier les objectifs et attentes. Il conclut en affirmant qu'il est inutile de prendre des décisions définitives maintenant et qu'il faut attendre de voir comment les choses évoluent après l'année blanche.

C. MOULIN fait une dernière remarque en revenant sur les propos de J. GLAYSE. Elle rappelle à la communauté que 250 000 € ont été investis dans le PAT1,2,3. Elle souligne que la discussion actuelle porte sur une somme de 30 000 à 40 000 €.

E. BOUVIER souligne qu'il est important de ne pas aborder des sujets qui ne sont pas comparables.

F. SIMIAN explique que la comparaison présentée est uniquement financière. Elle souligne que le PAT travaille non seulement pour l'avenir mais aussi pour les changements climatiques. Elle exprime son incompréhension quant à ce qui est attendu.

C. MOULIN souligne que l'intervenant travaille également pour les acteurs du territoire.

F. SIMIAN souligne que, qu'il s'agisse de 30 000 ou de 40 000 euros, la question reste la même, peu importe la manière dont ces montants sont répartis.

E. BOUVIER répond à T. DIDIER en exprimant son accord avec la proposition discutée la veille en CA. Il exprime toutefois des réserves, notamment concernant le manque d'informations lors de l'année blanche précédente. Il souligne la difficulté de prendre des décisions sans connaître les perspectives et les intentions de l'autre partie. Il insiste sur la nécessité d'un suivi rigoureux des actions et décisions dans le courrier à venir, afin d'éviter de répéter les erreurs des années précédentes. Il précise que sans un suivi sérieux, il ne voit pas l'intérêt de repartir sur les mêmes bases. En revanche, avec un suivi adéquat, il est prêt à avancer.

T. DIDIER précise que si l'on ferme la porte à la négociation, cela revient automatiquement à dire non. Il ajoute que cela laisse la possibilité d'analyser ce qui va se passer après les élections de mars. Il mentionne qu'après mars, il y aura beaucoup de choses qui vont se passer, ce qui permettra d'analyser les moyens que l'OT s'est donné et l'intérêt des moyens mis en œuvre pour l'égalité de

l'OT. Il souligne que si l'OT a des outils performants pour aider les maires, mais que ces outils ne fonctionnent pas, il faudra avoir des discussions en cours pour ne pas être obligé de revenir autour de la table. Il conclut en disant que prendre une décision ni négative ou positive et qu'il faut dire qu'on est sur la même voie, en prenant en compte les discussions et en souhaitant continuer à discuter.

F. SIMIAN résume la situation en soulignant que tout le monde a compris que l'année 2026 sera une année blanche, comme indiqué dans le courrier. Elle propose de donner les moyens nécessaires en 2026 pour être opérationnel et offrir une visibilité aux hébergeurs, tout en précisant que ce ne sera pas sans limites financières. Elle mentionne que cette proposition sera débattue et qu'elle a confiance en ses interlocuteurs. Elle suggère d'acter par courrier le fait que 2026 sera une année blanche et d'obtenir des réponses claires pour 2027 afin de pouvoir s'engager par la suite. Elle invite ensuite Philippe à intervenir.

P. BERRARD souligne que dans ce cadre, deux points sont cruciaux. Il mentionne l'année blanche, qui se termine avant septembre. Il insiste sur la nécessité d'avoir des éléments de décision concrets, car les discussions actuelles se basent sur des principes généraux. Il demande à Patrice s'il dispose d'informations de terrain ou de données sur le nombre de clients arrivant dans la DDP, ainsi que sur la plus-value de la DDP. Il se questionne également sur les alternatives possibles si l'on se passe de la DDP. Il estime qu'il est essentiel d'avoir un mandat ou au moins une étude pour que les nouveaux élus disposent des éléments nécessaires pour prendre des décisions, car ils ont des responsabilités spécifiques à assumer.

F. SIMIAN indique qu'ils disposent de toutes les informations souhaitées en Drôme Provençale, mais que nous ne les avons pas. Elle invite ensuite P. BENOIT à intervenir.

P. BENOIT revient sur l'aspect financier et insiste sur l'importance de ce mandat. Il souligne que la saison de 2026 commence maintenant et qu'il est crucial de commencer à investir dès maintenant. Il exprime la crainte de l'OT que, si les adhérents actuels ne sont pas correctement informés, ils pourraient ne pas renouveler leur adhésion l'année prochaine, notamment en raison de leur réticence à se rendre à DDP. Il souligne l'importance d'informer correctement les adhérents, avec l'appui de la CCDB, sur la direction à prendre et les moyens disponibles. Il ajoute que le financement rassurera non seulement les adhérents, mais aussi les personnel qui travaille pour sa mission. Il conclut en disant que la CCDB a une position claire : mettre de l'argent supplémentaire envoie un message fort de confiance et de reconnaissance du travail accompli, ce qui peut être bénéfique pour l'équipe et l'outil à long terme.

T. DIDIER ajoute un commentaire à la suite des propos de P. BERRARD, soulignant à l'assemblée que le projet retour à DDP doit être vu en conseil en juin prochain. Il précise que les techniciens et le CA de l'OT auront pour mission de guider le nouveau conseil dans ses responsabilités. Il insiste sur le fait que chaque nouveau conseil doit s'attaquer à des sujets importants, qu'il s'agisse de travaux en cours ou de décisions à prendre. Il note que le calendrier est particulièrement serré, avec des élections en mars, une décision en septembre et une publication en janvier.

F. SIMIAN propose de ne pas passer une délibération en réintégration ou non à la DTP, comme suggéré précédemment. Elle rappelle que le conseil communautaire a validé que 2026 est une année blanche. Elle suggère d'envoyer un courrier à la DDP pour confirmer cette année blanche et propose de rediscuter et d'obtenir les informations nécessaires durant l'année 2026 pour prendre une décision finale. Elle exprime sa confiance dans le personnel de l'OT et de la CCDB pour bien gérer la situation. Elle mentionne que P. BENOIT avait déjà fait une demande similaire sur les financements à l'OT et que celle-ci n'a pas été oubliée. Elle demande l'accord de tous sur sa proposition, précisant qu'il s'agit d'un avis et non d'une délibération. Elle indique que le conseil communautaire est d'accord sur le fait que 2026 est une année blanche et que des moyens supplémentaires seront donnés pour assurer une dynamique et une visibilité efficace en 2026. Elle précise que la question sera reposée en juin 2026 lors d'un conseil communautaire. Elle remercie l'assemblée et demande si quelqu'un souhaite prendre la parole, notant que le micro est toujours disponible.

E. BOUVIER précise que le point discuté est une suite logique de la commission, bien que ce point ait été quelque peu confus en raison de la multitude d'éléments et de précisions à aborder. Il souligne que tout a été traité de manière satisfaisante.

La délibération : Examen réintégration de la CCDB au sein de l'association Destination Drôme Provençale (DDP) est ajournée

*Point actualité :*  
E. BOUVIER informe:

- Base trail, rappelant que 11 circuits étaient initialement prévus. En raison de problématiques foncières et de la signature des conventions, ils prévoient d'ouvrir 8 circuits d'ici la fin de l'année. Y. QUEBAUD, le chargé de mission, a trouvé des solutions intermédiaires, mais il reste des chemins ruraux à rouvrir, ce qui nécessitera une collaboration avec les maires concernés. E. BOUVIER exprime sa satisfaction quant à l'avancement du projet, malgré les défis rencontrés, notamment les problèmes de conventionnement et les droits de passage. Il insiste sur le respect des propriétaires et des droits de chacun, mentionnant que des négociations et des rencontres ont toujours été privilégiées.

Il conclut en remerciant pour l'attention portée à ses remarques et espère que les décisions prises continueront à promouvoir notre territoire dans le bon sens

## 9- DEFI CLIMAT - HABITAT

La Présidente donne la parole à G. MORÉNAS-MORIN Vice-Présidente de la commission « Défi Climat ».

### Avenant à la Convention ANAH-OPAH – objectifs et introduction mission MAR.

G. MORÉNAS-MORIN présente la délibération, elle indique qu'une augmentation de la prestation d'ingénierie est observée dans les tableaux, bien que ces tableaux soient provisoires en attendant une révision des objectifs par l'ANAH. Elle précise que cette revalorisation des aides nécessite un avenant à la convention, mais que cela sera moins coûteux que précédemment. Elle conclut en demandant s'il y a des questions sur cette délibération.

P. BENOIT demande si l'avenant intègre également le dispositif de ma prime rénov'.

G. MORÉNAS-MORIN explique que la situation actuelle intègre déjà certains propriétaires, mais pas tous. Elle précise que précédemment, seuls les propriétaires modestes et très modestes étaient inclus. Désormais, la modification apportée permet d'intégrer tous les propriétaires, indépendamment de leurs revenus. C'est cette inclusion plus large qui constitue la principale modification.

P. BENOIT demande si c'est l'ANAH qui va gérer les dossiers.

G. MORÉNAS-MORIN indique que c'est SOLiHA.

P. BENOIT souligne que des difficultés sont rencontrées pour obtenir les financements nécessaires avec la prime rénov'.

G. MORÉNAS-MORIN explique que la situation est différente car il s'agit d'une décision d'État. Elle rappelle que pendant trois mois, les dossiers ont été suspendus et que leur traitement a repris en septembre.

G. MORÉNAS-MORIN souligne que l'accompagnement est assuré par SOLiHA, il ne devrait pas y avoir de problèmes pour obtenir des réponses.

P. BENOIT souligne que la manière dont un dossier est déposé peut avoir un impact significatif sur le processus. Il précise que le résultat peut varier en fonction de la méthode utilisée pour soumettre le dossier.

G. MORÉNAS-MORIN souligne la présence d'accompagnateurs privés dans le domaine de la rénovation. Elle explique que depuis la libéralisation, de nombreuses entreprises et bureaux d'études se sont positionnés comme accompagnateurs rénov'. Elle ajoute qu'SOLiHA n'accompagne pas les dossiers déposés par d'autres accompagnateurs.

P. BENOIT s'interroge sur le rôle de SOLiHA dans l'accompagnement des particuliers pour le montage de leur dossier d'apprentissage. Il demande si l'accompagnateur SOLiHA intervient dès le début et jusqu'à la fin du processus.

G. MORÉNAS-MORIN confirme avoir présenté les cinq étapes du projet de rénovation des ménages. Elle explique que SOLiHA joue un rôle d'interlocuteur de confiance, offrant un accompagnement renforcé sur des questions techniques, administratives, financières et sociales. Elle détaille les cinq étapes du projet : la première visite sur place pour évaluer la situation du logement et réaliser l'audit énergétique ; l'appui à l'élaboration du projet de travaux basé sur les scénarios de l'audit énergétique ; l'aide à la sélection des devis et à la définition du plan de financement ; le montage du dossier de demande d'aide et le financement du reste à charge ; le conseil sur le suivi du chantier tout au long de la réalisation des travaux ; et enfin, une seconde visite post-travaux pour confirmer l'achèvement des travaux. Elle souligne que cet accompagnement est complet, du début à la fin du projet.

Elle souligne que la principale différence avec le système précédent réside dans le fait que l'accompagnement était auparavant très fragmenté.

G. MORÉNAS-MORIN demande s'il y a d'autres questions et invite les participants à valider la délibération.

**Délibération n°92/2025 : Avenant à la Convention ANAH-OPAH – objectifs et introduction mission MAR.**



Envoyé en préfecture le 13/11/2025  
Reçu en préfecture le 13/11/2025  
Publié le 13/11/2025  
ID : 026-242600492-20251106-DEL92\_2025-DE

**DÉLIBÉRATION 92/2025 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX**

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 29 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Le Poët-Laval sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de procurations : 9

Nombre d'absents excusés : 4

Résultat du vote :

Pour : 35 voix

**Étaient présents :**

**Mesdames :** I. COINTAULT; C. MOULIN; L. GIRARD ; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; E. BOURSE; F. CHAPUS; N. SYLVESTRE.

**Messieurs :** D. ARNAUD; E. BOUVIER; T. DIDIER; J-P. FABRE; C. BUSSAT; P. BENOIT; M. EBERHARD; J. GLAYSE; C. MANCINI; P. BERRARD; M. ROUSSET; P. MAGNAN; R. PALLUEL ; J-P. LEYDIER; S. TERROT A. JEUNE.

**Étaient absents et avaient donné pouvoir:**

Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)

Mme BUISSON Magali (pouvoir à Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève)

M. LIOTARD Marc (pouvoir à M. EBERHARD Marc)

M. MOSSAZ Pierre (pouvoir à M. LEYDIER Jean-Pierre)

M. REYNAUD Philippe (pouvoir à Mme SIMIAN Fabienne)

Mme BRUN Mireille (pouvoir à M. DIDIER Thierry)

Mme MARTIN Marion (pouvoir à M. BUSSAT Christian)

M. BARBE Marc-André (pouvoir à Mme MOULIN Corinne)

M. STEINE Frédéric (pouvoir à M. MANCINI Christophe)

**Étaient absents et représentés par ses suppléants :**

M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)

M. KETLEY Eric (suppléant M. TRIBU Christian)

**Etaient absents et excusés :**

M. LEOPLOD Gaël; M. VINCENT Lionel, M. MUCKE Franck et M. POISSON Jean-François.

Est nommé comme secrétaire de séance : M. BOUVIER Eric

**Objet de la délibération :** Avenant à la Convention ANAH-OPAH – objectifs et introduction mission MAR.

Geneviève MORENAS, Vice-présidente en charge de la commission "Défis Climat – Habitat", rappelle que la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) couvrant l'ensemble du territoire intercommunal pour une période de 3 ans et qui a débuté en janvier 2024.

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) impose de nouvelles modalités d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) qui sont à mettre en place au 1er janvier 2026 au plus tard.

Il s'agit de faire bénéficier les propriétaires accompagnés par l'opérateur (SOLIHA), de la prestation d'AMO prévues au titre de Mon Accompagnateur Rénov' (MAR) pour les rénovations énergétiques et l'adaptation du logement au vieillissement et au handicap.

Cet accompagnement renforcé, imposé par l'Anah à la CCDB et à l'opérateur, entraîne une augmentation de la prestation d'ingénierie effectuée par l'opérateur. Cela à deux conséquences : une nécessité d'effectuer un avenant au marché de SOLIHA et une revalorisation des aides à l'ingénierie versées par l'Anah.

L'avenant au marché de SOLIHA a fait l'objet d'une décision signée par la présidente. Cet avenant n'entraîne pas d'augmentation de la partie fixe du marché, mais une modification des prix du Bordereau de Prix Unitaire (BPU), facturés au nombre de dossiers réellement effectués.

La revalorisation des aides versées par l'Anah nécessite la signature d'un avenant à la convention d'OPAH, par l'ensemble des signataires de ladite convention. Celle-ci est annexée à la présente délibération.

À noter que cet avenant n'a d'incidence financière que pour l'Anah et la CCDB.

Cet avenant à la convention d'OPAH est également l'occasion d'ajuster les objectifs pour les années 2025 - 2026, dernière année du dispositif, en fonction des résultats des années précédentes et des besoins non pris en compte à ce jour pour certains propriétaires bailleurs.

#### Plan de financement 2026 - Dépenses

Part fixe du marché de suivi animation de l'OPAH par SOLIHA	74 924 €
Part variable pour le montage de 56 dossiers par SOLIHA	86 868 €
<b>Total</b>	<b>161 792 €</b>

#### Plan de financement 2026 - Recettes

ANAH 80%	129 434 €
CCDB 20%	32 358 €
<b>Total</b>	<b>161 792 €</b>

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- APPROUVE l'avenant à la convention d'OPAH, intégrant le dispositif MAR et la réévaluation des objectifs pour les années 2025- 2026 ;
- AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Le 13 novembre 2025.  
La Présidente,  
**Fabienne SIMIAN.**



#### *Point d'actualité :*

Elle mentionne que, hormis l'avenant OPAH, peu de travail a été effectué sur l'habitat. En revanche, elle souligne que beaucoup de progrès ont été réalisés sur les mobilités, notamment grâce à M. BLUMET, qui travaille sur le projet de mobilité validé par tous il y a quelques mois. Elle précise que M. BLUMET est en train de trier les devis et de réfléchir à la gestion et à la valorisation des véhicules.

Elle ajoute qu'une collaboration étroite est en cours avec Dromolib sur l'autopartage. Elle rappelle qu'une réunion publique a eu lieu à Dieulefit, où des groupes d'autopartage entre particuliers ont été mis en place. Elle indique qu'une première réunion avec des personnes intéressées a déjà eu lieu et que d'autres réunions publiques sont prévues, notamment à La Bégude-de-Mazenc le 19 novembre et à Bourdeaux le 9 décembre, toujours sur le thème de l'autopartage.

G. MORÉNAS-MORIN remercie l'assemblée

La Présidente prend la parole en l'absence du VP « Gestion des déchets »

**Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguee à la CCDB par la Commune de Bourdeaux pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la déchèterie de Bourdeaux et d'un point d'apport volontaire (PAV)**

Elle laisse la parole au VP « Travaux-Bâtiments » et maire de Bourdeaux

T. DIDIER explique que depuis longtemps, une rénovation de la déchèterie de Bordeaux est envisagée et que la commune a décidé de déplacer le point d'apport volontaire (PAV) situé devant le cimetière vers un emplacement à côté de la déchèterie. Il mentionne que les travaux impliquent des interfaces communs importants, des nivelllements et des accès à réaliser sur la départementale. Il précise que le dossier a évolué, notamment en ce qui concerne les formalités d'urbanisme et la propriété des sols, qui étaient encore marqués au cadastre comme appartenant au district d'aménagement du Val de Drôme, absorbé par la CCVD en 1999. Il indique que la consultation a été lancée et que le budget hors taxes pour les travaux de la communauté de communes s'élève à 356 654€, avec une incidence de 40 385,65€ pour les travaux de déplacement du PAV.

Il souligne que la commune de Bourdeaux a délégue la maîtrise d'ouvrage des travaux à la communauté de communes, ce qui complique la situation puisqu'il s'en occupera à la fois en tant que maire et pour les travaux de la CCDB.

Il mentionne que le courrier aux entreprises non retenues est parti cette semaine et que la commande à l'entreprise retenue sera notifiée dans dix jours. Il précise que la préparation de chantier durera environ un mois, avec des calculs de béton à réaliser, et que les travaux démarreront probablement début janvier.

Il explique que les grosses bennes seront rapatriées chez les prestataires du SYPP et que le matériel de la communauté de communes sera déplacé sur l'aire de pique-nique.

Il indique qu'une réunion publique a été tenue à Bourdeaux pour expliquer le projet et que le point dur concerne l'absence de récupération de cartons pendant la durée du chantier de trois à quatre mois.

Il mentionne que des discussions avec les commerçants sont prévues pour mutualiser les apports à Dieulefit et que la commune donnera un coup de main pour effectuer une rotation pendant ces trois mois. Il conclut en indiquant que la déchèterie de Bourdeaux fermera début janvier et devrait réouvrir entre fin mars et début avril.

T. DIDIER demande s'il y a des questions.

R. PALLEUL exprime des doutes sur le projet en soulignant que la déchèterie est située en zone inondable. Il s'interroge sur la réflexion qui a été menée concernant le gros investissement de 350 000€ nécessaire pour ce projet.

T. DIDIER indique que la DTT leur a donné un accord. Il mentionne qu'un accord similaire avait déjà été obtenu il y a longtemps concernant les installations ICPE. Il précise que la partie haute est hors zone inondable et que le plan actuel de la déchèterie a été modifié. Les containers sont maintenant dans des alvéoles en béton. Il explique que, actuellement, les conteneurs, notamment ceux pour les gravats et les déchets verts, sont directement dans la direction du courant, ce qui pose problème. Il ajoute que, désormais, les conteneurs seront tenus avec des chaînes. Il souligne qu'ils ont fait des alvéoles dans lesquelles les conteneurs seront rentrés et que les prestataires devraient les accrocher. Il conclut en disant que, normalement, la situation sera meilleure que la situation actuelle.,

F. SIMIAN confirme que le budget initialement prévu pour le projet était de 350 000 € à l'initial. Elle souligne l'importance d'informer également les communes environnantes qui utilisent la déchèterie de Bordeaux et demande qu'un écrit soit envoyé pour informer ces communes.

F. SIMIAN demande s'il y a des questions. Elle propose de passer au vote

**Délibération n°86/2025 : Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguee à la CCDB par la Commune de Bourdeaux pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la déchèterie de Bourdeaux et d'un point d'apport volontaire (PAV)**

## DÉLIBÉRATION 86/2025 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 29 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Le Poët-Laval sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de procurations : 9

Nombre d'absents excusés : 4

Résultat du vote :

Pour : 35 voix

### Étaient présents :

**Mesdames :** I. COINTAULT; C. MOULIN; L. GIRARD ; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; E. BOURSE; F. CHAPUS; N. SYLVESTRE.

**Messieurs :** D. ARNAUD; E. BOUVIER; T. DIDIER; J-P. FABRE; C. BUSSAT; P. BENOIT; M. EBERHARD; J. GLAYSE; C. MANCINI; P. BERRARD; M. ROUSSET; P. MAGNAN; R. PALLUEL ; J-P. LEYDIER; S. TERROT A. JEUNE.

### Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)

Mme BUISSON Magali (pouvoir à Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève)

M. LIOTARD Marc (pouvoir à M. EBERHARD Marc)

M. MOSSAZ Pierre (pouvoir à M. LEYDIER Jean-Pierre)

M. REYNAUD Philippe (pouvoir à Mme SIMIAN Fabienne)

Mme BRUN Mireille (pouvoir à M. DIDIER Thierry)

Mme MARTIN Marion (pouvoir à M. BUSSAT Christian)

M. BARBE Marc-André (pouvoir à Mme MOULIN Corinne)

M. STEINE Frédéric (pouvoir à M. MANCINI Christophe)

### Étaient absents et représentés par ses suppléants :

M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)

M. KETLEY Eric (suppléant M. TRIBU Christian)

### Etaient absents et excusés :

M. LEOPLOD Gaël; M. VINCENT Lionel, M. MUCKE Franck et M. POISSON Jean-François.

Est nommé comme secrétaire de séance : M. BOUVIER Eric

**Objet de la délibération :** Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage délégée à la CCDB par la Commune de Bourdeaux pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la déchèterie de Bourdeaux et d'un point d'apport volontaire (PAV)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi MOP et son ordonnance 2004-566 ;

CONSIDERANT l'intérêt que présente la mise en œuvre d'une maîtrise d'ouvrage unique dans le cadre de l'opération de Réhabilitation de la déchèterie de Bourdeaux et d'un PAV.

Il est proposé d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la Commune de Bourdeaux vers la Communauté de Communes de Dieulefit - Bourdeaux sur l'opération précitée.

Cette convention a pour objet d'arrêter les conditions administratives, techniques et financières de cette délégation.

La Communauté de Communes Dieulefit - Bourdeaux assurera, sans contrepartie financière, le pilotage de l'opération.

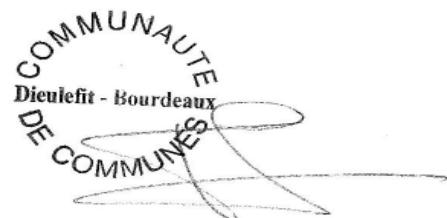
**Le montant de l'opération est évalué au terme de l'appel d'offre effectué à 356 654.40 € HT soit 427 985.28 € TTC dont 40 385.65 € HT soit 48 462.78 € TTC (avec une marge de 10%) affectés aux travaux relevant de la compétence de la Commune de Bourdeaux sur le terrain restant en pleine propriété de la Commune (voirie, aménagements urbains, espaces verts, ...).**

La somme réellement mandatée fera l'objet d'un remboursement de la commune de Bourdeaux à la Communauté de Communes de Dieulefit-Bourdeaux dans les conditions telles qu'énoncées dans la convention de délégation présentée.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- APPROUVE la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ci-annexée entre la commune de Bourdeaux et la Communauté de Commune de Dieulefit - Bourdeaux ;
- AUTORISE Madame la Présidente à signer ladite convention ;
- DIT que les dépenses et recettes correspondantes sont inscrits aux budgets 2025 de la Communauté de Communes de Dieulefit - Bourdeaux ;
- AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Le 13 novembre 2025.  
La Présidente,  
Fabienne SIMIAN.



#### **Autorisation à Madame la Présidente de participer à une vente aux enchères – Matériel de bureau « Best of the net ».**

F. SIMIAN poursuit en abordant l'autorisation de la vente aux enchères, expliquant que la société Best of the Net a fait faillite et que les procédures de liquidation judiciaire ont été longues. Elle mentionne que ce qui les intéresse dans le matériel de Best of the Net, ce sont des étagères, et présente un lot de 25 étagères. Elle demande l'autorisation de participer à cette vente et précise que la délibération est nécessaire pour vendre ces étagères. Elle informe que la MdelaC se positionnera sur une partie du lot et que les communes peuvent discuter avec le service déchets pour en obtenir.

F. SIMIAN demande s'il y a des questions. Elle propose de passer au vote

#### **Délibération n°87/2025 : Autorisation à Madame la Présidente de participer à une vente aux enchères – Matériel de bureau « Best of the net ».**

## DÉLIBÉRATION 87/2025 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 29 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Le Poët-Laval sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de procurations : 9

Nombre d'absents excusés : 4

Résultat du vote :

Pour : 35 voix

### Étaient présents :

**Mesdames :** I. COINTAULT; C. MOULIN; L. GIRARD ; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; E. BOURSE; F. CHAPUS; N. SYLVESTRE.

**Messieurs :** D. ARNAUD; E. BOUVIER; T. DIDIER; J-P. FABRE; C. BUSSAT; P. BENOIT; M. EBERHARD; J. GLAYSE; C. MANCINI; P. BERRARD; M. ROUSSET; P. MAGNAN; R. PALLUEL ; J-P. LEYDIER; S. TERRON A. JEUNE.

### Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)

Mme BUISSON Magali (pouvoir à Mme MORENAS-MORIN Geneviève)

M. LIOTARD Marc (pouvoir à M. EBERHARD Marc)

M. MOSSAZ Pierre (pouvoir à M. LEYDIER Jean-Pierre)

M. REYNAUD Philippe (pouvoir à Mme SIMIAN Fabienne)

Mme BRUN Mireille (pouvoir à M. DIDIER Thierry)

Mme MARTIN Marion (pouvoir à M. BUSSAT Christian)

M. BARBE Marc-André (pouvoir à Mme MOULIN Corinne)

M. STEINE Frédéric (pouvoir à M. MANCINI Christophe)

### Étaient absents et représentés par ses suppléants :

M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)

M. KETLEY Eric (suppléant M. TRIBU Christian)

### Etaient absents et excusés :

M. LEOPLOD Gaël; M. VINCENT Lionel, M. MUCKE Franck et M. POISSON Jean-François.

Est nommé comme secrétaire de séance : M. BOUVIER Eric

### Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Présidente de participer à une vente aux enchères – Matériel de bureau « Best of the net ».

Madame Fabienne SIMIAN, Présidente de la CCDB, explique que la société Best of the net installée sur la parcelle située à côté de la déchèterie de Dieulefit est en cours de procédure de liquidation judiciaire.

Une vente aux enchères a été organisée le 6 octobre 2025 de tout le matériel de celle-ci. Un lot d'étagères a été mis en vente et devant l'urgence que la CCDB se positionne, elle précise qu'elle a fait une offre d'achat dans la limite de 8750 € (hors frais légaux de vente).

Ce lot est constitué d'environ 84 mètres linéaires avec des dimensions différentes et a été adjugé à 8 200 € soit 9 370.96 € avec frais légaux de vente, à la CCDB.

Une partie de ce matériel peut être revendu à des associations, communes et entreprises. Les tarifs fixés en fonction des dimensions des étagères sont :

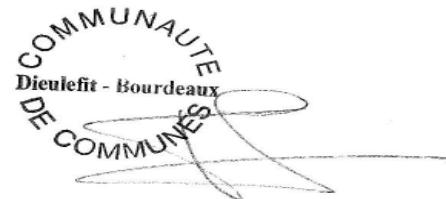
- 500 € pour une étagère double constituée de 3 montants verticaux en métal de 80 cm de large et 210 cm de haut et 5 niveaux horizontaux constitués d'un total de 10 planches de bois aggloméré de 80 cm de large et 200 cm de long et de 10 barres portantes en métal de 200 cm de long.
- 250 € pour une étagère simple constituée de 2 montants verticaux en métal de 100 cm de large et 210 cm de haut et 4 niveaux horizontaux constitués d'un total de 4 planches de bois aggloméré de 100 cm de large et 200 cm de long et de 8 barres portantes en métal de 200 cm de long.

La somme de 9 370.96 € sera imputée sur le budget annexe gestion des déchets 2025 section investissement.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- AUTORISE Madame la Présidente à participer aux enchères et à procéder au paiement à hauteur de 9 370.96 € ;
- FIXE Les tarifs de revente à 500 € pour une étagère double, 250 € pour une étagère simple ;
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents se rapportant à cette vente ;
- AUTORISE Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le 13 novembre 2025.  
La Présidente,  
Fabienne SIMIAN.



#### *Point actualité "Gestion des déchets":*

Elle annonce également qu'A. BERNARD-PIERASKI ne renouvellera pas son contrat et part en Haute-Loire, en nous remerciant pour son apprentissage au sein de la CCDB.

P. BERRARD indique que G. LEOPOLD l'a mandaté pour effectuer un point d'actualité.

-Etude Régie avec les autres intercommunalités a été lancée le 20 octobre avec le cabinet CiTéxia, avec lequel ils ont déjà travaillé pendant dix ans.

-Economie circulaire, l'étude de faisabilité est en cours et que trois candidats ont visité les lieux mercredi dernier. Il ajoute que ces candidats vont faire des propositions avec des retours attendus pour le 21 novembre.

- Prochaine commission de gestion des déchets aura lieu le 18 novembre.

F. SIMIAN, T. DIDIER et P. BERRARD remercient l'assemblée

## **11- CULTURE ET SOLIDARITÉS**

La Présidente donne la parole à Francette CHAPUS, Vice-présidente en charge de la commission "Culture -Solidarités".

### **Demande de subvention pour le projet Culture & Solidarités « Viendra le temps »**

F. CHAPUS rappelle que la CCDB est engagée depuis plusieurs années dans une politique solidaire et sociale en direction des personnes âgées de plus de 60 ans.

Elle mentionne que la CCDB a déjà porté le projet des fleurs de l'âge pour 2025. Pour l'année 2026, Elle annonce que la compagnie HML, composée d'une danseuse et d'un vidéaste, va travailler autour de la danse et de la vidéo, de l'équilibre et de la chute auprès des enfants de moins de 6 ans.

Elle propose également que cette compagnie travaille avec les personnes de plus de 60 ans pour un projet intergénérationnel sur la chute, en parallèle avec les enfants. Elle souligne que ce projet inclut

aussi une collaboration avec les professionnels de santé du territoire, ce qui rend le projet très intéressant.

Elle propose que cette action soit mise au budget pour demander une subvention auprès de la conférence des financeurs. Elle présente la délibération du budget,

Elle demande s'il y a des questions. Elle propose de passer au vote.

## **Délibération n°88/2025 : Demande de subvention pour le projet Culture & Solidarités « Viendra le temps »**



Envoyé en préfecture le 13/11/2025  
Reçu en préfecture le 13/11/2025  
Publié le 13/11/2025  
ID : 026-242600492-20251106-DEL88\_2025-DE

### **DÉLIBÉRATION 88/2025 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX**

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 29 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Le Poët-Laval sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de procurations : 9

Nombre d'absents excusés : 4

Résultat du vote :

Pour : 35 voix

#### **Étaient présents :**

**Mesdames :** I. COINTAULT; C. MOULIN; L. GIRARD ; G. MORENAS-MORIN; F. SIMIAN; E. BOURSE; F. CHAPUS; N. SYLVESTRE.

**Messieurs :** D. ARNAUD; E. BOUVIER; T. DIDIER; J-P. FABRE; C. BUSSAT; P. BENOIT; M. EBERHARD; J. GLAYSE; C. MANCINI; P. BERRARD; M. ROUSSET; P. MAGNAN; R. PALLUEL ; J-P. LEYDIER; S. TERRON A. JEUNE.

#### **Étaient absents et avaient donné pouvoir:**

Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)

Mme BUISSON Magali (pouvoir à Mme MORENAS-MORIN Geneviève)

M. LIOTARD Marc (pouvoir à M. EBERHARD Marc)

M. MOSSAZ Pierre (pouvoir à M. LEYDIER Jean-Pierre)

M. REYNAUD Philippe (pouvoir à Mme SIMIAN Fabienne)

Mme BRUN Mireille (pouvoir à M. DIDIER Thierry)

Mme MARTIN Marion (pouvoir à M. BUSSAT Christian)

M. BARBE Marc-André (pouvoir à Mme MOULIN Corinne)

M. STEINE Frédéric (pouvoir à M. MANCINI Christophe)

#### **Étaient absents et représentés par ses suppléants :**

M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)

M. KETLEY Eric (suppléant M. TRIBU Christian)

#### **Etaient absents et excusés :**

M. LEOPLOD Gaël; M. VINCENT Lionel, M. MUCKE Franck et M. POISSON Jean-François.

Est nommé comme secrétaire de séance : M. BOUVIER Eric

#### **Objet de la délibération : Demande de subvention pour le projet Culture & Solidarités « Viendra le temps »**

Francette CHAPUS, Vice-Présidente en charge de la Commission « Culture et Solidarités », rappelle que la Communauté de communes est engagée depuis plusieurs années dans une politique solidaire et sociale, en direction notamment des personnes âgées de plus de 65 ans. Elle a pu porter plusieurs projets, le plus récent étant la réalisation d'une exposition itinérante « Les Fleurs de l'âge » en 2025.

En 2026, dans le cadre de la CTEAC, la compagnie l'Arrachée Belle propose pour les enfants de moins de 6 ans des ateliers de danse et de vidéo autour de l'équilibre et de la chute. La compagnie s'associe sur ce projet à Elodie Chanu, céramiste du territoire.

Dans le cadre des appels à projet pilotés par la Conférence des Financeurs de la Prévention et de la Perte d'Autonomie du Département (CFFPA), il est proposé de décliner ce projet en direction des personnes âgées de plus de 65 ans vivant à domicile. Ainsi la restitution finale

s'appuiera sur les témoignages et mettra en parallèle les captures vidéo de jeunes enfants et de séniors.

Ce projet artistique « Viendra le temps » sera l'occasion de mener une action de prévention des chutes, en s'appuyant sur des professionnels de la santé du territoire.

Cette action de prévention sera proposée aux personnes âgées et à leurs proches aidants

Pour l'année 2026, le budget prévisionnel pour le projet se présente ainsi.

<b>Dépenses TTC</b>	
Cie L'Arrachée Belle	2 210 €
Céramiste (Elodie Chanu)	1 105 €
Interventions prévention	4 900 €
Communication	200 €
Déplacements	500 €
Matériel	200 €
Coordination CCDB	7 100 €
Coordination Lien 26	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 215 €</b>

<b>Recettes TTC</b>	
CCDB	7 100 €
Le Lien 26	1 000 €
CFPPA	9 115 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 215 €</b>

La Commission « Culture et Solidarités » réunie le 27 août 2025 s'est prononcée favorablement à ce projet.  
 Ceci exposé,

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu la circulaire interministérielle sur le développement de l'éducation artistique et culturelle ;**

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- APPROUVE le projet « Viendra le temps » dans le cadre de sa politique dans le champ des solidarités ;
- APPROUVE la demande de subvention de 9 115 € à la Conférence des Financeurs de la Prévention et de la Perte d'Autonomie pour ce projet ;
- AUTORISE Madame la Présidente à signer les conventions et contrats de prestation avec les équipes artistiques et paramédicales intervenant sur ce projet ;
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le 13 novembre 2025.  
 La Présidente,  
 Fabienne SIMIAN.



#### Point d'actualité « Culture et Solidarités »:

CTEAC 2024-2025 F. CHAPUS présente un tableau bilan et explique que l'argent dépensé pour la culture provient de demandes de subvention auprès de partenaires financiers. Elle trouve intéressant de présenter les retombées des ateliers et des structures associées sur le territoire. Elle mentionne qu'une équipe artistique pluridisciplinaire de 11 artistes est intervenue, avec 13 structures partenaires, 346 heures d'ateliers artistiques, 350 participants, 3 représentations sur le territoire, une restitution de création collective et 4 restitutions de sortie d'ateliers. Elle rappelle tous les publics concernés et souhaite projeter une vidéo tournée lors de la restitution de la CTEAC à Bourdeaux en juin 2025.

Elle trouve cette vidéo intéressante pour illustrer ce qu'est une restitution de la CTEAC avec la participation de tous, petits et grands, familles, et décrit l'événement comme réjouissant, familial, gai et enchanteur.

Vient la projection vidéo de quelques minutes.

T. DIDIER mentionne que l'événement s'est déroulé à Bourdeaux et que la majorité des personnes présentes dans le film sont des habitants de la ville. Il souligne que ces derniers ont développé un goût pour le théâtre de rue et collaborent actuellement avec la compagnie de Marie-TANIBLÉ pour créer un club théâtre local. Ce club existait avant la pandémie de Covid-19, avait perdu de son dynamisme, mais revit aujourd'hui. Il décrit l'événement comme une fête avec une déambulation, la

participation des enfants et la projection d'un film sur la danse réalisé avec des personnes âgées. Il précise que l'événement a été très émouvant et qui a beaucoup mobilisé, puisqu'on a rempli la salle des Fêtes (200 - 250 personnes)

F. CHAPUS remercie l'assemblée

## 12 - GOUVERNANCE

La Présidente revient sur l' Avenant à la Convention ANAH-OPAH – objectifs et introduction mission MAR.signé par la CCBB et souligne la nécessité que les trois autres communes le signent également. Elle mentionne que les communes concernées par les aides locales sont Dieulefit et Eyzhaut et Roche St Secret Béconne.

La Présidente reprend l'ordre du jour.

### Régie "Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit" : nomination d'un membre au Conseil d'Administration en remplacement de M. Stéphane GALDEMAS démissionnaire.

La Présidente présente la délibération, fait appel aux candidats. C. BUSSAT se porte volontaire. Elle demande s'il y a d'autres candidats. Elle propose de passer au vote.

### Délibération n°89/2025 : Régie "Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit" : nomination d'un membre au Conseil d'Administration en remplacement de M. Stéphane GALDEMAS démissionnaire.



Envoyé en préfecture le 13/11/2025  
Reçu en préfecture le 13/11/2025  
Publié le 13/11/2025  
ID : 026-242600492-20251106-DEL89\_2025-DE

#### DÉLIBÉRATION 89/2025 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 29 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Le Poët-Laval sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de procurations : 9

Nombre d'absents excusés : 4

Résultat du vote :

Pour : 35 voix

#### Étaient présents :

Mesdames : I. COINTAULT; C. MOULIN; L. GIRARD ; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; E. BOURSE; F. CHAPUS; N. SYLVESTRE.

Messieurs : D. ARNAUD; E. BOUVIER; T. DIDIER; J-P. FABRE; C. BUSSAT; P. BENOIT; M. EBERHARD; J. GLAYSE; C. MANCINI; P. BERRARD; M. ROUSSET; P. MAGNAN; R. PALLUEL ; J-P. LEYDIER; S. TERROT A. JEUNE.

#### Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)  
Mme BUISSON Magali (pouvoir à Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève)  
M. LIOTARD Marc (pouvoir à M. EBERHARD Marc)  
M. MOSSAZ Pierre (pouvoir à M. LEYDIER Jean-Pierre)  
M. REYNAUD Philippe (pouvoir à Mme SIMIAN Fabienne)  
Mme BRUN Mireille (pouvoir à M. DIDIER Thierry)  
Mme MARTIN Marion (pouvoir à M. BUSSAT Christian)  
M. BARBE Marc-André (pouvoir à Mme MOULIN Corinne)  
M. STEINE Frédéric (pouvoir à M. MANCINI Christophe)

#### Étaient absents et représentés par ses suppléants :

M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)  
M. KETLEY Eric (suppléant M. TRIBU Christian)

#### Étaient absents et excusés :

M. LEOPLOD Gaël; M. VINCENT Lionel, M. MUCKE Franck et M. POISSON Jean-François.

Est nommé comme secrétaire de séance : M. BOUVIER Eric

Objet de la délibération : Régie "Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit" : nomination d'un membre au Conseil d'Administration en remplacement de M. Stéphane GALDEMAS démissionnaire.

Madame la Présidente, Fabienne SIMIAN, rappelle que conformément aux articles 4 et 5 des statuts de la Régie "Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit", le Conseil Communautaire a nommé les 13 membres qui compose le Conseil d'Administration, dont les 8 membres choisis au sein du Conseil Communautaire.

Le CA de la MDC se compose actuellement des membres suivants :

8 membres choisis au sein du Conseil Communautaire :

- Dominique ARNAUD
- Eric BOUVIER
- Stéphane GALDEMAS
- Francette CHAPUS
- Magali BUISSON
- Pierre MOSSAZ
- Fabienne SIMIAN
- Frédéric STEINE

Ainsi que :

- Le Président d'Atelier d'Art de France ou son.
- Le Président de l'Office de Tourisme du Pays de Dieulefit ou son représentant.
- La Présidente de l'Association "Les céramistes associés" ou son représentant.
- Le Président du Collectif National des Céramistes ou son représentant.

Comme suite à la démission de son mandat de maire et par conséquence de son mandat de conseiller communautaire, monsieur Stéphane GALDEMAS ne peut continuer à assurer la fonction de membre titulaire communautaire au sein de la régie de la « Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit », A ce titre il convient d'en désigner un nouveau en remplacement.

Après avoir entendu les différentes candidatures, il est procédé au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- DÉSIGNE le membre du Conseil communautaire appelé à siéger au sein du conseil d'administration de la maison de la Céramique en remplacement de M. Stéphane GALDEMAS par M. Christian BUSSAT;
- AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Le 13 novembre 2025.  
La Présidente,  
Fabienne SIMIAN.



**Désignation d'un représentant de la CCDB au sein du Comité responsable du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées de la Drôme (PDALHPPD)**

La Présidente présente la délibération, fait appel aux candidats. G. MORÉNAS-MORIN se porte volontaire

Elle demande s'il y a d'autres candidats. Elle propose de passer au vote.

**Délibération n°/2025 : Désignation d'un représentant de la CCDB au sein du Comité responsable du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées de la Drôme (PDALHPPD)**

## DÉLIBÉRATION 90/2025 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 29 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Le Poët-Laval sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39  
Nombre de conseillers présents : 26  
Nombre de procurations : 9  
Nombre d'absents excusés : 4

Résultat du vote :  
Pour : 35 voix

### Étaient présents :

**Mesdames :** I. COINTAULT; C. MOULIN; L. GIRARD ; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; E. BOURSE; F. CHAPUS; N. SYLVESTRE.

**Messieurs :** D. ARNAUD; E. BOUVIER; T. DIDIER; J-P. FABRE; C. BUSSAT; P. BENOIT; M. EBERHARD; J. GLAYSE; C. MANCINI; P. BERRARD; M. ROUSSET; P. MAGNAN; R. PALLUEL ; J-P. LEYDIER; S. TERROT A. JEUNE.

### Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)  
Mme BUISSON Magali (pouvoir à Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève)  
M. LIOTARD Marc (pouvoir à M. EBERHARD Marc)  
M. MOSSAZ Pierre (pouvoir à M. LEYDIER Jean-Pierre)  
M. REYNAUD Philippe (pouvoir à Mme SIMIAN Fabienne)  
Mme BRUN Mireille (pouvoir à M. DIDIER Thierry)  
Mme MARTIN Marion (pouvoir à M. BUSSAT Christian)  
M. BARBE Marc-André (pouvoir à Mme MOULIN Corinne)  
M. STEINE Frédéric (pouvoir à M. MANCINI Christophe)

### Étaient absents et représentés par ses suppléants :

M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)  
M. KETLEY Eric (suppléant M. TRIBU Christian)

### Etaient absents et excusés :

M. LEOPLOD Gaël; M. VINCENT Lionel, M. MUCKE Franck et M. POISSON Jean-François.

Est nommé comme secrétaire de séance : M. BOUVIER Eric

### Objet de la délibération : Désignation d'un représentant de la CCDB au sein du Comité responsable du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées de la Drôme (PDALHPD)

Madame la Présidente, Fabienne SIMIAN, rappelle la sollicitation émanant du comité responsable du renouvellement du PDALHPD de la Drôme d'impliquer les EPCI volontaires sur les questions de logement et d'habitat dans ledit Comité. Elle rappelle les objectifs de ce PDALHPD.

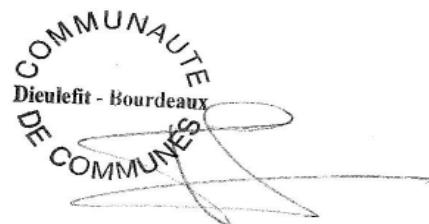
A ce titre elle précise que nous sommes invités à désigner un représentant au sein de ce comité

Après avoir entendu les différentes candidatures, il est procédé au vote.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- DÉSIGNE pour représenter la Communauté de Communes au Comité responsable du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées de la Drôme (PDALHPD) Mme Geneviève MORÉNAS-MORIN;
- AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Le 13 novembre 2025.  
La Présidente,  
Fabienne SIMIAN.



**Désignation d'un délégué au Syndicat Mixte du Bassin du Roubion – Jabron en remplacement de Monsieur Stéphane GALDEMAS démissionnaire**

La Présidente présente la délibération, fait appel aux candidats. G. MORÉNAS-MORIN se porte volontaire

Elle demande s'il y a d'autres candidats. Elle propose de passer au vote.

## **Délibération n°91/2025 : Désignation d'un délégué au Syndicat Mixte du Bassin du Roubion - Jabron en remplacement de Monsieur Stéphane GALDEMOS démissionnaire**



Envoyé en préfecture le 13/11/2025  
Reçu en préfecture le 13/11/2025  
Publié le 13/11/2025  
ID : 026-242600492-20251106-DEL91\_202-DE

Berre/Levans

### **DÉLIBÉRATION 91/2025 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX**

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 29 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Le Poët-Laval sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de procurations : 9

Nombre d'absents excusés : 4

Résultat du vote :

Pour : 35 voix

#### **Étaient présents :**

**Mesdames :** I. COINTAULT; C. MOULIN; L. GIRARD ; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; E. BOURSE; F. CHAPUS; N. SYLVESTRE.

**Messieurs :** D. ARNAUD; E. BOUVIER; T. DIDIER; J-P. FABRE; C. BUSSAT; P. BENOIT; M. EBERHARD; J. GLAYSE; C. MANCINI; P. BERRARD; M. ROUSSET; P. MAGNAN; R. PALLUEL ; J-P. LEYDIER; S. TERROT A. JEUNE.

#### **Étaient absents et avaient donné pouvoir:**

Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)  
Mme BUISSON Magali (pouvoir à Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève)  
M. LIOTARD Marc (pouvoir à M. EBERHARD Marc)  
M. MOSSAZ Pierre (pouvoir à M. LEYDIER Jean-Pierre)  
M. REYNAUD Philippe (pouvoir à Mme SIMIAN Fabienne)  
Mme BRUN Mireille (pouvoir à M. DIDIER Thierry)  
Mme MARTIN Marion (pouvoir à M. BUSSAT Christian)  
M. BARBE Marc-André (pouvoir à Mme MOULIN Corinne)  
M. STEINE Frédéric (pouvoir à M. MANCINI Christophe)

#### **Étaient absents et représentés par ses suppléants :**

M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)  
M. KETLEY Eric (suppléant M. TRIBU Christian)

#### **Etaient absents et excusés :**

M. LEOPLOD Gaël; M. VINCENT Lionel, M. MUCKE Franck et M. POISSON Jean-François.

Est nommé comme secrétaire de séance : M. BOUVIER Eric

#### **Objet de la délibération : Désignation d'un délégué au Syndicat Mixte du Bassin du Roubion - Jabron en remplacement de Monsieur Stéphane GALDEMOS démissionnaire.**

Madame la Présidente, Fabienne SIMIAN, rappelle que le Conseil Communautaire a désigné 8 délégués titulaires et 4 délégués suppléants au Syndicat Mixte du Bassin du Roubion - Jabron. A savoir

Délégués titulaires : Guy BOMPARD, Christian BUSSAT, Thierry DIDIER, Stéphane, GALDEMOS, Eric LOISEAU, Patrice MAGNAN, Robert PALLUEL, Philippe REYNAUD ;

Délégués suppléants : Jean-François DESSUS, Pierre MOSSAZ, Jean-François POISSON, Lionel VINCENT.

Envoyé en préfecture le 13/11/2025  
Reçu en préfecture le 13/11/2025  
Publié le 13/11/2025  
ID : 026-242600492-20251106-DEL91\_202-DE

Comme suite à la démission de son mandat de maire et par conséquence de son mandat de conseiller communautaire, monsieur Stéphane GALDEMOS ne peut continuer à assurer la fonction de délégué titulaire communautaire au sein du SMBRJ. A ce titre il convient d'en désigner un nouveau en remplacement.

Après avoir entendu les différentes candidatures, il est procédé au vote.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- DÉSIGNE pour représenter la Communauté de Communes au Syndicat Mixte du Bassin du Roubion en remplacement de M. Stéphane GALDEMOS Délégué titulaire par Mme Geneviève MORÉNAS MORIN;

- AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Le 13 novembre 2025.  
La Présidente,  
Fabienne SIMIAN.

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
Dieulefit - Bourdeaux

La Présidente remercie l'assemblée

### 13 - DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Elle présente ses décisions.

D68-2025	15/09/2025	Signature d'une convention d'objectifs et financière pour le lancement de la prestation d'accompagnement sur 3 ans, auprès de Villages en Transition dans le cadre du plan d'actions du PAT de niveau 2. <b>Ensemble de crédit 7 500, 00 TTC - Soit pour cette action 2 500 € TTC affectés</b>
D69-2025	16/09/2025	Décision budgétaire modificative n°5 Virement de crédits n°4/2025 – Budget principal Pour alimenter le chapitre 67 Total D 011 : Charges à caractère général (Fonctionnement) Total D 67 : Charges spécifiques (Fonctionnement)
D70-2025	15/06 /2025	Signature avec 8 FABLAB DROME pour intervenir auprès du service espace jeunes <b>1924, 80 € TTC</b>
D71-2025	19/09/2025	Achat de matériel informatique avec l'entreprise Topocad <b>1 225, 44 € TTC</b>
D72-2025	29/09/2025	Contrat de mission avec le cabinet RETEX Avocats – Budget annexe gestion des déchets <b>2 050, 00 € HT</b>
D73-2025	29/09/2025	Contrat de prestation de service avec TRADIM – Budget annexe gestion des déchets <b>17 280,00 € TTC</b>
D74-2025	02/10/2025	C.T.E.A.C – VPCT : Signature d'un devis avec l'entreprise Mathilde Savey en co-traitance avec l'entreprise Reikon – Film <b>4 500, 00€ TTC (entreprise non assujettie à la TVA)</b>
D75-2025	15/10/2025	Décision budgétaire modificative n°6 : Virement de crédits n°5/2025 – Budget principal -Augmentation chapitre 20 – Section d'investissement Pour alimenter le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » afin de mandater la facture SIRAP d'un montant de 2 347.00 euros TTC

### 14 - POINT D'ACTUALITE - COMMISSIONS THEMATIQUES

La Présidente laisse la parole aux VP

Commission « Développement Economique »

M. EBERHARD indique

- Convention CCI: annonce une formation le 17 novembre, de 9h30 à 11h30, à La Bégude-de-Mazenc, dans la salle de la Passerelle, à côté de l'église. Cette formation, organisée dans le cadre de la

convention avec la CCI, est ouverte à tous les entrepreneurs, qu'ils soient affiliés à la CCI ou à la chambre de métiers d'artisanat. Le thème porte sur le recrutement et comment attirer, séduire et fidéliser les talents. Il mentionne également une commission éco le 25 novembre à 18h à la CCDB.

-Les petits déjeuners de l'emploi se tiennent le mardi matin au foyer de la Halle, avec la présence d'institutionnels de l'emploi comme France Travail et la mission locale. Il souligne l'intérêt d'une intervention de France Travail sur les stages en immersion, un nouveau dispositif permettant aux entreprises de faire des contrats de travail provisoires pour tester des candidats motivés dans des métiers qu'ils ne connaissent pas. Présence de 30 candidats. Il regrette la faible participation des entreprises aux petits déjeuners de l'emploi, malgré la présence d'une trentaine de demandeurs d'emploi. Il précise que ces événements sont importants pour les entrepreneurs, même si leur emploi du temps est chargé.

- Comité local pour l'emploi : une réunion s'est tenue cette après-midi dans la salle des fêtes de Le Poët-Laval, une institution récemment créée suite à la loi sur le plein emploi, pour promouvoir un travail transversal et collaboratif entre les différentes structures existantes. Ce comité concerne la région sud-Drôme et une partie de l'Ardèche, avec la participation d'élus, d'institutions et de représentants d'associations travaillant autour de l'emploi. Il partage des informations sur l'évolution des dispositifs d'emploi, des statistiques locales et des axes de travail essentiels comme l'accompagnement des publics en difficulté et des étudiants en tension. Des projets concrets locaux sont présentés, notamment sur la lutte contre l'illettrisme et le soutien aux personnes en situation de handicap

#### Commission « AFGE »

##### A. JEUNE informe :

###### PAT :

- Lancement des ateliers dans le cadre de l'action structuration de filières :
  - o Jeudi 6 novembre : ovin-bovin
  - o Mardi 2 décembre : filière picodon
  - o Vendredi 14 novembre : filière maraîchage
- 27 novembre : Teyssières, Conseil de Territoire de 14h à 16h
- Ecran d'automne : ciné-débat : projection de films autour de la thématique agricole – les 25 novembre (La Halle Dieulefit) – 26 novembre (La Bégude – salle des fêtes)

###### ENS :

- Un atelier Prochain atelier sur l'écriture du scénario – date à venir

###### Filière forêt bois :

- Visite de Sylva campus à VESC le jeudi 9 octobre : rencontre avec l'ONF autour de l'élaboration d'un projet d'aménagement forestier, 1 fabriquant de bois plaquettes, et rencontre avec la CCDB autour de l'implication des collectivités dans les projets de filière et la gestion d'une forêt communale (ENS de Miélandre)
- Deux interventions pédagogiques dans les écoles autour de la filière Bois : La Bégude (22 septembre) et Bourdeaux

###### Gestion de l'eau (SMBRJ)

- Poursuite du PTGE (Programme Territorial pour la Gestion de l'Eau) : réflexion autour des scénarios tendanciels
- Lancement de l'étude sur l'hydro géomorphologie des affluents (dont le Fau, Bramafaim et Vermenon pour le territoire de la CCDB) – 25 septembre
- Suivi du PAPI : présentation du prochain programme d'actions (25 septembre)

#### Commission « Enfance Jeunesse »

N. SYLVESTRE indique que les centres de loisirs, dont la FSP pour les vacances étaient complets. Elle mentionne qu'il y a eu 20 enfants la première semaine, mais seulement 10 la deuxième semaine, ce qui a conduit à une baisse des inscriptions. Elle précise que l'espace jeune était complet, à l'exception de trois enfants excusés pour la sortie. Elle souligne que le portail famille a été ouvert et mis en place, avec déjà 489 familles inscrites. Elle signale un petit souci car les inscriptions sont en retard en raison de difficultés à s'inscrire sur le portail famille. Elle ajoute que des subventions ont été demandées à la CAF pour des rénovations à la ferme Saint-Pol, la digitalisation et l'achat de bus, et que la CAF a accordé ces subventions, permettant ainsi la mise en place de ces projets.

#### Commission « Information-Communication »

M. MARTIN est excusée elle est en conseil de l'école publique et du collège

La Présidente évoque les points concernant le volet urbanisme, planification :

- PLU de Dieulefit :

Démarrage de l'enquête publique (pour rappel, sa signature est requise le jour de l'ouverture) : 12/11/25 au 11/12/25.

La publicité a été faite en mairie, au siège de la CCDB et dans deux journaux du département.

- PLUIH :

- La CAO s'est réunie : Lundi 29 septembre 2025 à 16h pour l'ouverture des plis : 8 offres reçues.
- Mercredi 15 octobre à 9h pour l'analyse des offres : le rapport d'analyse des offres est en cours de relecture auprès de notre avocat.
- Le marché sera notifié dès le retour du rapport d'analyse.

- SCOT :

- validation du Projet d'Aménagement Stratégique le 15 octobre.
- Rencontres du SCOT : mercredi 3 décembre Saint Paul 3 Châteaux (thématique Eau).

## 15 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

F. SIMIAN donne quelques informations:

Comité des maires le 27 janvier à Bouvières 18 h00 : sujets abordés : VPCT

**Les prochains Conseils communautaire se tiendront les jeudis :**

**11 décembre à DIEULEFIT**

**- 2026 -**

**15 janvier à MONTJOUX**

**19 février LA BEGUDE-DE-MAZENC**

**12 mars à ROCHE SAINT-SECRET\_BECONNE**

**23 avril à BOURDEAUX pour l'installation du prochain conseil et bureau.**

La Présidente donne le mot de la fin à P. MAGAN. Il indique qu'il remercie l'assemblée pour la bonne tenue du conseil et l'invite à une collation.

La Présidente, F. SIMIAN remercie les élus pour leur présence et la presse. Elle rappelle à la presse de ne pas publier le tableau document de travail

**La Séance est levée à 20h30.**

Fait à Dieulefit, le 27 novembre 2025.

Le Secrétaire de séance,  
Eric BOUVIER

La Présidente,  
Fabienne SIMIAN.